

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2013

MAZARS
Tour Exaltis
61, Rue Henri Régnault
92400 COURBEVOIE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Park Avenue
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ATARI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le résultat des activités non poursuivies s'élève à une perte de 30,5 millions d'euros. Comme indiqué dans la « Note 22 – Résultat des activités non poursuivies » de l'annexe aux comptes consolidés, Atari SA a perdu le contrôle des filiales Atari Inc, Atari Interactive, Cush et Humongous (« les sociétés américaines ») en date du 21 janvier 2013 suite à l'ouverture d'une procédure de Chapter 11 aux Etats-Unis et a déconsolidé ces sociétés à compter de cette date. En raison de l'absence d'accès à leurs données comptables et financières consécutive à cette perte de contrôle, (données du compte de résultat et bilanciels) nous n'avons pas pu mettre en œuvre les diligences nécessaires pour vérifier les informations présentées dans la Note 22 en application d'IFRS 5, notamment le compte de résultat des activités non poursuivies présenté dans la Note 22.1 et la ventilation entre le résultat net au 21 janvier 2013 et le résultat de déconsolidation des sociétés américaines présenté dans la « Note 22.5 – Détail du résultat net des activités non poursuivies » pour respectivement 6,9 millions d'euros et 18,7 millions d'euros. Cette limitation est toutefois sans incidence sur le montant net du résultat des activités non poursuivies.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose:

- les objectifs stratégiques et les principales hypothèses retenues par le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes consolidés selon la convention comptable de continuité d'exploitation ainsi que les conditions d'extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures, non encore réalisées à la date de ce rapport.
- que, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique, la capacité de la société à financer ses opérations et à poursuivre son activité pourrait se trouver limitée.

Ainsi, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation retenu par le groupe Atari, tel qu'exposé dans la note 2.1, repose sur un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont liées à des facteurs exogènes au groupe Atari, comme la décision du Tribunal américain quant à l'acceptation ou non du plan de continuation des filiales sous Chapter 11. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Atari serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes au 31 mars 2013 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celle ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

PRINCIPES COMPTABLES

▪ Continuité de l'exploitation

Nos travaux ont consisté à examiner les dispositions envisagées à cet égard ainsi que les éléments retenus par le Conseil d'Administration dans son estimation de la capacité de la société à poursuivre son exploitation et la documentation y afférente.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 2.1 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

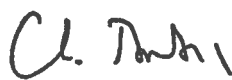
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

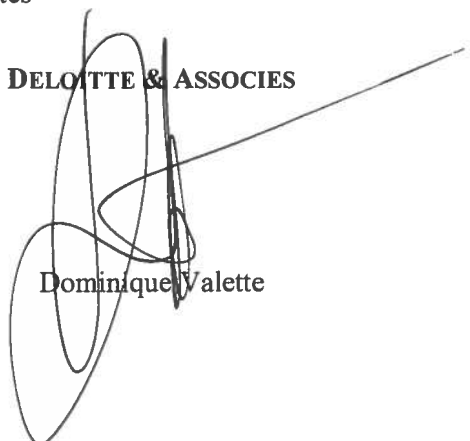
Fait à Courbevoie et Villeurbanne, le 5 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS


Christine Dubus

DELOITTE & ASSOCIES


Dominique Valette

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Goodwill	3	-	5,8
Immobilisations incorporelles	4	-	9,2
Immobilisations corporelles	5	-	0,2
Actifs financiers non courants	6	-	0,4
Impôts différés actifs	21	-	-
Actifs non courants		-	15,6
Stocks	7	-	1,1
Créances Clients et comptes rattachés	8	0,2	6,6
Actifs d'impôts exigibles		0,3	0,3
Autres actifs courants	9	1,1	5,4
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10	2,0	5,4
Actifs détenus en vue de la vente	22		3,2
Actifs courants		3,6	22,0
Total de l'actif		3,6	37,6
Capital		14,7	14,7
Primes d'émission, fusion, apports		267,4	267,4
Réserves consolidées		(317,0)	(289,7)
Capitaux propres, part groupe	11	(34,9)	(7,6)
Intérêts minoritaires		0,1	0,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		(34,8)	(7,5)
Provisions pour risques et charges non courantes	12	-	-
Dettes financières non courantes	13	0,7	2,0
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants	14	-	0,1
Passifs non courants		0,7	2,1
Provisions pour risques et charges courantes	12	1,2	1,8
Dettes financières courantes	13	32,7	24,2
Fournisseurs et comptes rattachés		1,6	9,2
Dettes d'impôts exigibles		-	0,5
Autres passifs courants	14	2,2	6,3
Passifs détenus en vue de la vente	22		1,1
Passifs courants		37,7	43,1
Total passif		3,6	37,6

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 comparatif	Exercice clos le 31 mars 2012 publié (1)
Chiffre d'affaires	16	1,2	2,0	39,6
Coût des ventes		(0,7)	(0,9)	(9,4)
Marge brute		0,5	1,1	30,2
Frais de recherche et développement			(0,1)	(10,8)
Frais marketing et commerciaux		(0,3)	(0,8)	(6,3)
Frais généraux et administratifs		(1,0)	(2,4)	(9,4)
Paiements non cash en actions (*)	19	1,4	(1,7)	(1,7)
Résultat opérationnel courant	16	0,6	(3,9)	2,1
Coûts de restructuration	17	(2,4)	(0,9)	(0,4)
Résultat de cession d'actifs		(0,2)	-	-
Dépréciation des goodwill	3	-	-	-
Autres produits et charges		-	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL	16	(2,0)	(4,8)	1,7
Coût de l'endettement financier	20	(2,7)	(2,7)	(2,7)
Autres produits et charges financiers	20	(0,6)	0,2	(0,1)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	1,9	1,9
Impôt sur les bénéfices	21	-	-	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(5,3)	(5,4)	0,8
Résultat net des activités non poursuivies	22	(30,5)	1,7	(4,5)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(35,8)	(3,7)	(3,7)
Intérêts minoritaires		-		
RESULTAT NET (Part du Groupe)	16	(35,8)	(3,7)	(3,7)
Résultat net par action en euros				
Activités poursuivies et non poursuivies				
- de base	11	(1,21)	(0,15)	(0,15)
- dilué	11	(1,21)	(0,15)	(0,15)
Activités poursuivies				
- de base	11	(0,18)	(0,22)	0,03
- dilué	11	(0,18)	(0,22)	0,03
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		29 520 990	24 290 603	24 290 603
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		29 520 990	24 290 603	24 290 603

(1) Donné pour mémoire. Cf note 2.1, 2.2, et comptes comparatifs.

(*) Charge associée aux options de souscription d'actions, actions gratuites et bonus « incentive » par paiement en actions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a comptabilisé un produit de 1,4 million d'euros (voir Note 19 Paiement en actions).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(35,8)	(3,7)
Eléments directement reconnus en capitaux propres :		
Ecart de conversion (recyclable)	0,6	1,4
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	0,6	1,4
RESULTAT GLOBAL	(35,2)	(2,3)
Dont :		
Groupe	(35,2)	(2,3)
Intérêts minoritaires	-	-

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 comparatif (1)	Exercice clos le 31 mars 2012 publié
Résultat de l'exercice	(35,8)	(3,7)	(3,7)
Résultat net des activités non poursuivies	30,5	(1,7)	4,5
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	-	-	-
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	-	-	4,8
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	(1,4)	1,7	1,7
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	2,2
Autres	(0,6)	(2,2)	(3,6)
Coût de l'endettement financier	2,7	2,7	2,7
Charges d'impôts (exigible et différée)	(0,1)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(4,7)	(3,2)	8,7
Impôts versés	0,1	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	-	-	-
Stocks	0,1	0,2	1,7
Créances Clients et comptes rattachés	0,5	4,0	3,8
Fournisseurs et comptes rattachés	0,6	2,1	(12,0)
Autres actifs et passifs courants	2,0	(4,5)	(1,9)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités poursuivies	(1,4)	(1,4)	0,3
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités non poursuivies	(1,0)	(11,5)	(13,2)
Décaissements sur acquisition ou augmentation	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	(1,2)	(4,4)
Immobilisations corporelles	-	-	(0,1)
Actifs financiers non courants	-	-	(0,2)
Encaissements sur cessions ou remboursement	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	1,9
Actifs financiers non courants	6,0	0,8	-
Incidence des variations de périmètre	(0,8)	0,7	0,8
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités poursuivies	5,4	0,3	(2,0)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités non poursuivies	(3,0)	29,5	31,7
Fonds nets reçus par	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	0,0
Émission/conversion des ORANE	-	-	0,0
Augmentation	0,3	3,5	3,5
Fonds nets décaissés par :	-	-	-
Intérêts et frais financiers nets versés	(0,6)	(4,3)	(4,3)
Diminution des dettes financières	(5,3)	(28,1)	(28,1)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités poursuivies	(3,6)	(28,9)	(28,9)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités non poursuivies	-	-	-
Incidence des variations du cours des devises	0,2	0,3	0,4
Variation de la trésorerie nette	-3,4	(11,7)	(11,7)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 comparatif	Exercice clos le 31 mars 2012 publié
Solde à l'ouverture	5,4	17,1	17,1
Solde à la clôture (a)	2,0	5,4	5,4
Variation	(3,4)	(11,7)	(11,7)
(a) dont :	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Activité non poursuivies	-	4,4	0,1
Activité poursuivies	2,0	1,0	5,3
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Activité non poursuivies	-	-	-
Activité poursuivies	-	-	-
Total	2,0	5,4	5,4

(1) Conformément à la norme IFRS 5, le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2012 a été retraité (voir Note 1).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission, fusion, apports	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 31 mars 2011	24,3	257,8	(0,1)	(264,7)	(21,2)	(3,9)	0,1	(3,8)
Résultat de la période				(3,7)		(3,7)		(3,7)
Ecart de conversion					1,4	1,4		1,4
Résultat global				(3,7)	1,4	(2,3)		(2,3)
Augmentation de capital (1)	(12,3)	12,3				-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE	2,7	(2,7)				-		-
Paiements en actions				1,7		1,7		1,7
Cession de Cryptic				(3,1)		(3,1)		(3,1)
Autres mouvements						-		-
Au 31 mars 2012	14,7	267,4	(0,1)	(269,8)	(19,8)	(7,6)	0,1	(7,6)
Résultat de la période				(35,8)		(35,8)		(35,8)
Ecart de conversion					0,6	0,6		0,6
Résultat global				(35,8)	0,6	(35,2)		(35,2)
Augmentation de capital						-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE						-		-
Paiements en actions				(1,4)		(1,4)		(1,4)
Autres mouvements (2)				9,3		9,3		9,3
Au 31 mars 2013	14,7	267,4	(0,1)	(297,7)	(19,2)	(34,9)	0,1	(34,8)

- (1) En novembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Le montant de la réduction (12,5 millions d'euros) a été affecté à un compte de prime d'émission et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.
- (2) Au 31 mars 2013, la variation des autres réserves correspond principalement à l'incidence des variations de change de la déconsolidation des Filiales Américaines.

PRESENTATION DU GROUPE

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA). Atari (www.atari.com) est une société mondiale de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, ou Test Drive®. La Société développe et distribue également des divertissements interactifs pour les consoles de jeux vidéo de Microsoft, Nintendo et Sony. Enfin, Atari met à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence dans les secteurs des autres média, des produits dérivés et de l'édition.

A la date du présent rapport, une procédure de Chapter 11 est en cours sur les filiales américaines (California US Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines ») du Groupe depuis le 21 janvier 2013. Cette procédure a conduit Atari à exclure ces entités du périmètre de consolidation à compter de la date d'ouverture de celle-ci.

Le 20 septembre 2013, Atari SA, ses Filiales Américaines et le comité des créanciers (le « Comité ») ont déposé un plan de réorganisation (le « Plan ») auprès du Tribunal. Les principaux objectifs du Plan proposé par Atari SA et soutenu par le Comité sont présentés ci-après. Il n'existe aucune assurance que ce Plan sera approuvé.

Le siège social de la Société est situé au 78 rue Taitbout, 75009 Paris (France).

NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits caractéristiques de l'exercice comprennent la mise en redressement judiciaire (la « Procédure de Chapter 11 ») des filiales américaines (California US Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines »), la liquidation judiciaire du studio de développement Eden Games, suivies de l'entrée de nouveaux actionnaires (Alden Capital Group et Ker Ventures) et de la mise en place d'une nouvelle équipe de direction.

Faits marquants de l'exercice 2012/2013 :

- **Finalisation de la cession de Game One en avril 2012**, le produit de cession ayant été utilisé pour rembourser partiellement le prêt BlueBay conformément aux dispositions du contrat de prêt.
- **Ouverture d'une procédure de Chapter 11 concernant les Filiales Américaines du groupe en date du 21 janvier 2013**. Cette procédure est toujours en cours, et a résulté en une perte de contrôle de ses filiales par Atari SA.
- **Liquidation d'Eden Games** : Eden, studio de développement d'Atari dont le siège social est situé à Lyon (France), a été mis en liquidation judiciaire le 19 février 2013.
- **Entrée de nouveaux actionnaires et sortie de BlueBay** : en février 2013, BlueBay a cédé sa participation et le prêt consenti au Groupe Atari comme suit.
 - o Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) a acquis auprès de BlueBay 7.451.122 actions ordinaires Atari et 291 600 Nouvelles ORANes 2009 (donnant accès à 5.528.736 actions ordinaires Atari), lui conférant en direct 25,23 % du capital et des droits de vote sur une base non diluée, et potentiellement, en incluant les Nouvelles ORANes 2009, 18,96% sur une base totalement diluée. La somme totale payée par Ker Ventures en contrepartie de ces titres est de 400 euros.
 - o Ker Ventures a également convenu, après la réalisation cette transaction, de reporter le paiement des intérêts dus au titre des 291.600 Nouvelles ORANes 2009 devant être acquises auprès de BlueBay; Compte tenu de l'urgence de la situation et sans attendre la finalisation de la transaction, Ker Ventures a consenti à Atari SA un financement de trésorerie court terme de 250.000 euros.
 - o En parallèle, le fonds Alden a acquis le prêt senior BlueBay et les sûretés qui y sont rattachées. Ker Ventures s'est également engagé à procéder à un investissement minoritaire dans le rachat de la facilité de crédit, en échange d'un intérêt bénéficiaire minoritaire dans cette facilité. Alden a aussi acquis les autres titres financiers convertibles détenus par BlueBay, qui représentant 3,95% du capital et des droits de vote d'Atari sur une base non diluée, et potentiellement, 45,11% sur une base totalement diluée. Ceci concerne 342.095 ORANes 2009 (donnant accès à 10.019.963 actions ordinaires Atari), 152.636 ORANes 2010 (donnant accès à 4.028.064 actions Atari) et 795.023 Nouvelles ORANes 2009 (donnant accès à 15.073.636 actions ordinaires Atari), ainsi qu'une participation directe résiduelle dans le capital de la société (1.165.176 actions ordinaires Atari encore détenues par BlueBay).
 - o Le fonds Alden a aussi convenu de reporter les échéances des prêts et des Oranes, selon les modalités décrites dans le présent document (Note 26).
 - o **Financement des activités américaines** : En février 2013, avant la réalisation de la transaction, dans le cadre des procédures de Chapter 11 ouvertes aux États-Unis, le fonds Alden a mis à la disposition des Filiales Américaines du groupe Atari un financement *debtor in possession* de 5

millions de dollars en remplacement du financement identique proposé par un autre organisme de financement et annoncé dans le communiqué du 21 janvier 2013. Le tribunal des faillites américain a approuvé ce nouveau financement dans une décision signée le 25 janvier 2013. Dans le cadre de ce financement le fonds Alden a fait un premier prêt de 2 millions de dollars aux filiales du groupe Atari aux États-Unis. Le financement restant a été mis à la disposition de ses filiales à hauteur de \$ 1,5 millions, soit un total de \$ 3,5 millions, le solde étant soumis à diverses conditions.

- **Evolution de la gouvernance** : le Conseil d'Administration est composé comme suit :
 - Frédéric Chesnais, Président, Directeur Général, Administrateur non indépendant ;
 - Frank E. Dangeard, Administrateur indépendant ;
 - Tom Virden, Administrateur indépendant ;
 - Erick Euvrard, Administrateur indépendant ;
 - Alyssa Padia-Walles, Administrateur indépendant.

Après la fin de l'exercice, en juillet 2013 puis en septembre 2013, les prêts Alden et Ker Ventures ont été étendus au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013. En outre, en septembre 2013, Atari SA a déposé un plan de réorganisation auprès du tribunal américain. L'issue de ce plan ne sera pas connue avant début décembre 2013. En cas d'acceptation, la maturité du prêt Alden serait étendue. Ces événements sont décrits en détail dans la Note 27 de l'annexe aux Comptes consolidés.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés d'Atari au 31 mars 2013 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2012, à l'exception des nouvelles règles et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2012/2013 ou qui sont appliquées par anticipation.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes clos le 31 mars 2012, tels que présentés dans le Document de Référence déposé le 30 juillet 2012 sous le numéro D 12-0770.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2013. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour validation.

Application du principe de continuité de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2009/2010 et des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes qui ont dégradé ses capitaux propres et sa situation de trésorerie. Pour l'exercice 2010/2011, le Groupe a enregistré une perte de 6,2 millions d'euros réduite à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Au 31 mars 2012, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -7,5 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 20,8 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit. Au 31 mars 2013, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -34,9 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 31,4 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2013/2014 (et au-delà) et de renforcer ses capitaux propres, la stratégie du Groupe se concentre sur quatre priorités :

- Réduire les charges de façon drastique ; le groupe compte aujourd'hui moins de 10 salariés ;
- Stabiliser le financement, ce qui est en voie de se réaliser au travers de l'extension de la ligne Alden ;
- Renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari : la stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, dont la croissance est la plus forte du secteur des jeux vidéo, en particulier sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier, tout en se concentrant également sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes,
- Promouvoir le portefeuille de marques et de propriétés intellectuelles d'Atari par l'octroi de licences et des partenariats stratégiques, en privilégiant le co-investissement ;

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les flux de trésorerie de l'exercice 2013/2014 générés par les activités en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir et les deux scénarii suivants :

- soit le plan de reprise des activités américaines est accepté le 5 décembre 2013 et la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures sera étendue au 30 septembre 2015 à hauteur du montant de la ligne à la date de la dernière extension (Euro 20,9 millions en principal) selon les principes définis dans la lettre-avenant en date du 30 septembre 2013 ;
- soit le plan de reprise est rejeté le 5 décembre 2013 et la société considère que la ligne de crédit accordée par Alden serait étendue dans les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, le management a préparé un plan qui montre la continuité d'exploitation sur l'exercice 2013/2014 sur la base d'un périmètre réduit de licences.

La Société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés

économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions.

De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Malgré la perte de la marque Atari, le management a préparé des prévisions qui assurent la continuité d'exploitation en se basant sur des licences de moindre importance. Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Exemptions à la règle d'application rétrospective des IFRS retenues lors de la première application des IFRS (1er avril 2004)

Les exemptions suivantes autorisées par IFRS 1 ont été utilisées par le Groupe pour l'établissement du bilan à la date de première application des IFRS, le 1er avril 2004 :

- Regroupement d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2004 ;
- Ecarts de conversion : le montant cumulé des écarts de conversion au 1er avril 2004 a été transféré en réserves ;
- Paiements fondés sur des actions : le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1^{er} avril 2004, la norme IFRS 2 aux seuls instruments attribués après le 7 novembre 2004 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005.

Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012

- *Amendements IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) » :*

Ces amendements, modifiant partiellement IAS 1 « Présentation des états financiers », exigent :

- des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats (exemples : la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises étrangères) et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net (exemple : juste valeur des éléments comptabilisés en OCI selon IFRS 9) ;
- que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant l'OCI (sans modifier cependant l'option actuelle de présenter ces éléments avant impôts ou nets d'impôt).

- *Amendement à IAS 12 « Impôts sur le résultat » intitulé « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » :*

Cet amendement propose une démarche pratique à appliquer lors de l'estimation des impôts différés actifs et passifs sur les immeubles de placement évalués selon le modèle de la juste valeur, conformément à la norme IAS 40, Immeubles de placement. Le Groupe n'ayant pas d'immeubles de placement évalués selon IAS 40, l'amendement n'est pas applicable aux états financiers consolidés.

- *IAS 19 « Avantages au personnel » :*

Cette norme a été révisée en juin 2011 et est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2013 avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012. Elle inclut principalement la suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies. Compte tenu de la structure sociale du groupe, cette norme n'a aucune conséquence sur les résultats consolidés du groupe.

- *IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » :*

Cette norme modifie l'exception relative aux portefeuilles dans l'IFRS 13 (l'exception qui permet à une entité d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur la base du montant net lorsque l'entité gère ce groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur la base de son exposition nette au risque de marché ou au risque de crédit) afin de préciser que l'exception s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou de l'IFRS 9 Instruments financiers, que ces contrats répondent ou non à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier selon l'IAS 32 « Instruments financiers - présentation ».

- *Amendement à IFRS 7 intitulé « Informations à fournir – compensation des actifs et passifs financiers ».*

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2012.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union européenne, mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié les normes suivantes sur la consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée : « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée : « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires ».

Ces normes sur la consolidation, adoptées le 11 décembre 2012 par l'Union européenne, sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit un différé d'un an par rapport à la date d'application fixée par l'IASB.

L'IASB a également publié un amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) non encore adoptés par l'Union européenne

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- IFRIC 21 « Droits et taxes ».

Autres normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Le Groupe évalue actuellement l'impact potentiel de la mise en application desdits amendements dans le Compte de résultat, l'Etat de la situation financière, dans le Tableau des flux de trésorerie et dans les notes aux Etats Financiers. Ces impacts ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce stade.

2.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas d'entité ad hoc.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'Administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés non consolidées

Les titres de participation représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées sont analysés comme des « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur ou leur coût d'acquisition lorsque le groupe estime qu'il représente leur juste valeur en l'absence d'un marché actif et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Une liste des principales filiales et entreprises associées du Groupe, ainsi que leurs méthodes de consolidation respectives sont présentées en Note 26.

Filiales Américaines

Du fait de l'ouverture de la Procédure de Chapter 11 en date du 21 janvier 2013,, le groupe n'a plus le contrôle de ses Filiales Américaines qui sont déconsolidées à compter de cette date. Les Filiales Américaines sont comptabilisées en tant qu'activités non poursuivies au niveau du compte de résultat jusqu'au 21 janvier 2013. Elles sont déconsolidées à partir de cette date et le résultat de déconsolidation est enregistré en activités non poursuivies. Les créances et titres de participation sur les Filiales Américaines sont dépréciés en totalité.

Dès lors, le résultat courant reflète uniquement l'activité des entités du Groupe hormis ces Filiales Américaines.

Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie 2012 ont été retraités à des fins de comparaison.

Eden Games

Cette filiale a été mise en liquidation en date du 19 février 2013, date à partir de laquelle elle est déconsolidée.

Modification du périmètre de consolidation (Eden et filiales américaines)

L'absence de contrôle exclusif et/ou d'influence notable (IAS 28) sur ces filiales a conduit à les exclure du périmètre de consolidation au 31 mars 2013.

En conséquence, et conformément à l'IAS 27, #32, Atari SA est dans le cas d'une société mère qui a perdu le contrôle de ses filiales sans changement dans le niveau absolu ou relatif de sa participation, du fait que les filiales sont soumises au contrôle d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation.

En application de l'art 222-2 du règlement général de l'AMF, dans la mesure où la variation de périmètre résultant de la perte de contrôle des filiales américaines représente plus de 25% des principaux agrégats du groupe, une information comparative est présentée dans le paragraphe « 2.30 Comptes comparatifs ».

2.3. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.4. OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. CONVERSION DES COMPTES SOCIAUX DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Ecart de conversion », pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société ou de sa sortie du périmètre de consolidation. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

Euros	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar US	1.28050	1.28794	1.33560	1.37773
Livre sterling	0.84560	0.81541	0.83390	0.86307
Dollar australien	1.23080	1.24864	1.28360	1.31863

Pour mémoire, le cours du dollar US au 21 janvier 2013 était de 1.33230. Son cours moyen du 1^{er} avril 2012 à fin janvier 2013 était de 1.2826

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils

sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

2.6. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE & ACTIVITE NON POURSUIVIE

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.7. RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les comptes consolidés de l'exercice ont donc été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill, marques notamment), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les autres principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des comptes consolidés portent généralement sur les hypothèses retenues pour la valorisation des goodwill, des actifs incorporels, les provisions pour retour et discounts, les provisions pour dépréciation de créances clients, les provisions pour risques et charges et l'évaluation des impôts différés.

Le goodwill a été déprécié au 31 mars 2013 compte tenu de la Procédure de Chapter 11.

2.8. EVALUATION DES GOODWILLS

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition. En vertu de cette méthode, au moment de la consolidation initiale d'une entité dont le groupe a acquis le contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, et
- les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à leur juste valeur ou selon la part des actifs nets identifiables du cessionnaire correspondant à ladite participation ne donnant pas le contrôle.

Cette option peut être appliquée selon les opérations.

A la date d'acquisition, le goodwill représente initialement la différence entre :

- i. la juste valeur de la contrepartie transférée, majorée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans le cessionnaire et, dans le cadre d'un regroupement d'entreprises graduel, la juste valeur à la date d'acquisition des participations préalablement détenues dans le cessionnaire ; et
- ii. la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition.

La mesure des participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur entraîne une augmentation du goodwill à hauteur de ces participations, ce qui implique de comptabiliser le « goodwill total ». La répartition du prix d'acquisition sera réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Si le goodwill est négatif, il est comptabilisé dans le Compte de résultat. Ultérieurement à la date d'acquisition, le goodwill est calculé à son montant initial, minoré des pertes de valeur enregistrées (voir Note 3).

En outre, les principes suivants sont appliqués aux regroupements d'entreprise :

- à la date d'acquisition, dans la mesure du possible, le goodwill est réparti entre les unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- la contrepartie éventuelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition et tout ajustement ultérieur intervenant après la période de répartition du prix d'achat est comptabilisée dans le Compte de résultat ;
- les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- en cas d'acquisition d'une participation supplémentaire dans une filiale, Atari comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle au poste « variation des capitaux propres imputable aux actionnaires d'Atari » ; et
- le goodwill n'est pas amorti.

Les Goodwill relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrées à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Conformément à la norme IFRS 3, les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Pour ce test, les Goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités de test de perte de valeurs des UGT sont détaillées dans la Note 3.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne « Dépréciation des Goodwill ».

2.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments tels que les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et les frais de développement de jeux vidéo.

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs incorporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Licences

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimums annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans les postes « coût des ventes » si le jeu auquel est rattaché cette licence a été commercialisé et « frais de recherche et développement » dans le cas contraire.

Coûts de développement des jeux vidéo

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- c) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le groupe comptabilise une immobilisation incorporelle au titre des coûts de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors que la faisabilité technique du jeu est atteinte correspondant à la fin du stade de la pré-production. La faisabilité technique est appréciée titre par titre. Les coûts capitalisés correspondent aux « milestones » payés aux développeurs externes et coûts directement attribuables aux développements de projets internes. Les coûts relatifs à des développements dont le critère de

faisabilité technique n'est pas atteint sont comptabilisés en charges dans le poste « frais de recherche et développement ».

L'amortissement des coûts capitalisés est constaté à partir de la date de commercialisation du jeu dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat, sur en général une durée de 12 mois, selon une méthode dégressive par trimestre qui reflète les perspectives commerciales des produits. Cette méthode dégressive revient à amortir en moyenne 90% de la valeur du jeu sur l'année qui suit sa date de commercialisation.

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Dans le cas des jeux en cours de développement, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

2.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	25 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier et agencements (y compris les agencements locatifs) et autres matériels	3 à 10 ans

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs corporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du groupe.

2.11. LOCATION - FINANCEMENT

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (« autres matériels, mobilier et agencements »).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif.

2.12. TEST DE DEPRECIATION

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : Goodwill, immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles. Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors Goodwill) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La valeur terminale résulte de l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif déterminé sur la base du flux de trésorerie de la dernière année du business plan auquel a été appliqué un taux de croissance à long terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, de dépôts et de prêts.

Les participations que le Groupe détient dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées selon les principes comptables décrits en Note 2.2.

Les actions en propre détenues par la société-mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

2.14. STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Coût des ventes » dans le compte de résultat consolidé.

2.15. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon la norme IAS 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales ne sont pas déconsolidés et sont donc maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque les risques et avantages inhérents aux créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

2.16. TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.17. PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe effectue, en faveur de certains de ses salariés, des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Pour l'exercice 2011/2012, une décote de 25 % a été prise en compte en ce qui concerne les attributions gratuites d'actions lors de la valorisation concernant la période d'inaccessibilité.

Les actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2012/2013 ont toutes été annulées pour non-respect des critères de présence dans le groupe.

2.18. INTERETS MINORITAIRES

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

2.19. TOTAL PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.20. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES

Régimes à cotisations définies

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir des exercices suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »).

La partie comptabilisée correspond à l'excédent divisé par la moyenne de la durée de vie active résiduelle attendue des salariés participants.

2.21. PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt.

Certains instruments financiers (tels que les obligations convertibles en actions type OCEANE et les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont considérés comme des instruments financiers hybrides composés d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

La composante dette figure en dette financière pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement

contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au « spread » de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires.

A chaque clôture, ce passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante passif financier telle que définie précédemment. Les frais sont affectés à chaque composante au prorata de leur quote-part dans le montant nominal émis.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.22. RECONNAISSANCE DU REVENU - PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Au regard des dispositions de la norme IAS 18 - Produits des Activités Ordinaires, la reconnaissance des revenus nets prend en compte (en déduction) :

- certaines incitations commerciales telles que les frais de coopération commerciale
- certaines remises accordées pour paiements anticipés.

Ventes de logiciels de jeux

Les revenus correspondant aux ventes en magasin de logiciels de jeux sont constatés à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente. Aux termes des contrats avec ses clients, le Groupe n'est pas tenu d'accepter les retours, mais il peut autoriser l'échange des produits vendus à certains clients. En outre, le Groupe peut fournir des garanties de reprise ou accorder des remises en cas d'invendus ou d'autres avantages à certains clients. Dans ce cas, la direction du Groupe estime le montant des avoirs à venir et constitue une provision qui figure dans le poste « Clients et comptes rattachés » au bilan consolidé. Par ailleurs, le Groupe évalue très régulièrement la solvabilité de ses clients et les provisions destinées à couvrir les pertes éventuelles sont constatées en « Frais marketing et commerciaux » et dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Chiffre d'affaires des jeux mobiles et sociaux

Atari tire son chiffre d'affaire de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS Appstore d'Apple, Android de Google et Facebook. Le Groupe comptabilise un chiffre d'affaire quand existent des preuves indiscutables d'un accord, que le service a été fourni, que le prix payé est fixé ou déterminable et que la perception de redevances a été raisonnablement assurée. Parallèlement à la diversification des stratégies de monétisation du Groupe, celui-ci utilisera la méthodologie appropriée pour comptabiliser les recettes liées à la vente de jeux et d'éléments virtuels.

Depuis l'exercice clos le 31 mars 2012, la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » est présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes.

Ventes de licences

Dans le cadre de certains contrats de licence, les concessionnaires sont autorisés à faire des copies des logiciels de jeux en contrepartie d'une redevance minimum garantie. Cette redevance est comptabilisée en revenus à la date de livraison de l'exemplaire original ou du premier exemplaire du logiciel. Le revenu complémentaire, provenant des ventes qui excèdent le nombre d'exemplaires couverts par la redevance minimum garantie, est comptabilisé au fur et à mesure que les ventes sont réalisées.

Services

Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers comprend les redevances ou autres rémunérations perçues, qui sont considérées comme acquises et comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

2.23. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comprennent d'une part les coûts générés par les studios internes et externes sur des projets pour lesquels la faisabilité technique n'a pas été atteinte et d'autre part la charge d'amortissement et de dépréciation éventuelle réalisée sur les coûts de développement des jeux vidéo. Les coûts de recherche et développement intègrent également les coûts de localisation et de tests des produits commercialisés.

La Société ne possède plus aucun studio de développement interne.

2.24. FRAIS MARKETING ET COMMERCIAUX

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

2.25. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- des plus- et moins-values de cessions d'actifs ;
- des restructurations ;
- des pertes de valeur des goodwill ;
- des litiges ou événements très inhabituels.

2.26. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Coût de l'endettement financier

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les éléments suivants :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charge financiers » inclut les éléments suivants :

- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions ;
- Résultat de change

2.27. IMPOTS

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.28. RESULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les options ou bons de souscription d'actions, les actions gratuites et les obligations convertibles en actions et les obligations remboursables en actions émises par le Groupe.

2.30. COMPTES COMPARATIFS

La comparabilité des données du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie des exercices 2012/2013 et 2011/2012 est assurée au travers des retraitements imposés par IFRS 5.

Dans un souci de comparabilité des postes de bilan, le bilan au 31 mars 2013 est présenté ci-après comparativement à un bilan 31 mars 2012 établi comme si la perte de contrôle des filiales américaines était intervenue avant la clôture 2012.

Ainsi, ce bilan comparatif n'intègre plus les actifs et passifs des filiales américaines, ni le goodwill correspondant, mais à la place sont inclus les titres de ces entités et les créances et dettes envers ces entités, après prise en compte des dépréciations nécessaires.

Les filiales américaines sont susceptibles d'être reconsolidées à l'avenir, ou non, en fonction de l'issue de la procédure de Chapter 11.

1. Base de présentation

1.1. Hypothèses de construction

Les informations financières comparatives consolidées sont établies en euros et reflètent les impacts de la déconsolidation des filiales américaines du groupe selon les normes IFRS.

Ces informations sont présentées exclusivement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du groupe. Elles ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles à venir ou de la situation financière future du groupe.

Seuls les retraitements comparatifs se rapportant directement aux filiales américaines et pouvant être documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte. Les informations comparatives ne tiennent compte d'aucune économie de coûts ou d'autres synergies qui pourraient résulter de la déconsolidation.

Ces informations comparatives ont été préparées à partir des états financiers consolidés IFRS du groupe Atari au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013.

1.2. Opérations intragroupe

Dans les données historiques présentées avant déconsolidation, toute transaction effectuée entre le groupe Atari et ses filiales américaines est traitée en opération intragroupe. Les achats et ventes réciproques, ainsi que les créances et dettes réciproques étaient éliminés.

A l'issue de l'exercice de déconsolidation, toutes ces transactions réciproques sont considérées comme des transactions réalisées avec des sociétés hors groupe, et sont donc réintégrées dans les comptes.

Les titres et créances relatifs à ces filiales américaines sont également dépréciés à 100%. Seule une dette de la société mère envers la société California US Holdings, pour 11.1 millions de dollars US a été conservée dans les comptes par application des principes de prudence.

3. Bilan au 31 mars 2013

	31/03/2013 (version consolidée comme fait historiquement)		Atari INC	Atari Interactive	CUSH	HUMONGOUS	31-mars-13
Goodwill		1				1	0
Immobilisations incorporelles	6 287 797	-	5 235 389	-	1 052 140	277	545
Immobilisations corporelles	178 814	-	176 665				2 149
Actifs financiers non courants	461 254	-	419 993				41 261
Impôts différés actifs	86	-	61				25
Actifs non courants	6 927 952	-	5 832 108	-	1 052 140	-	43 981
Stocks	423 401	-	423 401				0
Autres actifs financiers non courants	42 810						42 810
Créances clients et comptes rattachés	2 818 580	-	2 872 455	304 194		63 520	186 798
Actifs d'impôts exigibles	246 966	-	5 463				241 503
Autres actifs courants	1 988 144	-	1 029 354	77 225			1 036 015
Disponibilités et valeurs ombilières de placement	2 605 256	-	393 863	128 619		63 920	2 018 853
Actifs courants	8 136 263	-	4 724 537	252 799	-	127 440	3 525 980
Total de l'actif	15 064 215	-	10 556 645	-	799 340	-	3 589 960
Capital		14 767 376					14 767 376
Primes d'émission, fusion, apports		267 374 933					267 374 933
Réserves consolidées	-	305 868 710					- 317 011 727
Capitaux propres, part du groupe	-	24 487 129	-	-	-	-	34 869 418
Intérêts minoritaires		86 500					86 500
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-	24 400 629	-	-	-	-	34 782 918
Provisions pour risques et charges non courantes		13 123					13 123
Dettes financières non courantes		683 719					683 719
Impôts différés passifs		0					0
Autres passifs non courants		82 350	82 350				0
Autres passifs financiers non courants	-	0					0
Passifs non courants	-	779 191	82 350	-	-	-	686 842
Provisions pour risques et charges courantes		1 280 639	85 806	167			1 195 000
Dettes financières courantes		24 607 327		1	8 071 001		32 678 327
Autres passifs financiers courants		30 751					30 751
Fournisseurs et comptes rattachés		10 258 363	5 736 243	144 008	2 482 780	305 411	1 587 921
Dettes d'impôt exigibles		392 349	368 075				24 274
Autres passifs courants		3 054 126	549 466	364 897			2 139 763
Passifs courants	-	38 685 650	6 739 590	508 739	5 588 221	-	37 656 036
Total passif	-	15 064 215	-	808 739	5 588 221	-	3 589 960

A noter que les filiales américaines sont susceptibles d'être reconsolidées à l'avenir, en fonction de l'issue de la procédure de Chapter 11.

4. Bilan au 31 mars 2012

Le comparatif présente le bilan au 31 mars 2012 comme si la perte de contrôle des filiales américaines était intervenue avant la clôture 2012.

	31/03/2012 (Historique)	Atari INC	Atari Interactive	CUSH	HUMONGOUS	31/03/2012 (comparatif)
Goodwill	5 768 121					5 768 121
Immobilisations incorporelles	9 185 998	- 5 592 907	- 2 184 709		267	1 408 650
Immobilisations corporelles	203 407	- 200 762				2 645
Actifs financiers non courants	377 478	- 207 805				169 673
Impôts différés actifs	86	- 59		-	1	26
Actifs non courants	15 635 090	- 6 001 532	- 2 184 709	-	1 267	7 349 115
Stocks	1 052 786	- 952 786				100 000
Autres actifs financiers non courants	3 491 506					3 491 506
Créances clients et comptes rattachés	6 625 366	- 6 281 939	291 644			635 071
Actifs d'impôts exigibles	318 591	- 77 088				241 503
Autres actifs courants	1 984 128	- 366 287	71 332			1 689 173
Disponibilités et valeurs ombilières de placement	5 342 225	- 4 160 833	- 11 634	- 133 240	- 5 212	1 031 305
Actifs détenus en vue de la vente	3 258 627	17 840 466	1 833 366	133 241	4 945	23 070 646
Actifs courants	22 073 229	6 001 532	2 184 709	1	- 267	30 259 204
Total de l'actif	37 608 319	-	-	-	-	37 608 319
Capital	14 741 702					14 741 702
Primes d'émission, fusion, apports	267 382 759					267 382 759
Réserves consolidées	- 289 765 245					- 289 765 245
Capitaux propres, part du groupe	- 7 640 784	-	-	-	-	7 640 784
Intérêts minoritaires	87 900					87 900
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	- 7 552 884	-	-	-	-	7 552 884
Provisions pour risques et charges non courantes	13 123					13 123
Dettes financières non courantes	2 020 422		1			2 020 423
Impôts différés passifs	2					2
Autres passifs non courants	-					-
Autres passifs financiers non courants	47 583					47 583
Passifs non courants	2 081 130	-	1	-	-	2 081 131
Provisions pour risques et charges courantes	1 801 444	- 89 605	160			1 711 999
Dettes financières courantes	24 250 999			8 320 826		32 571 825
Autres passifs financiers courants	1 368 663		1			1 368 662
Fournisseurs et comptes rattachés	9 211 518	- 5 100 319	- 1 661 082	- 2 360 737	768 480	857 860
Dettes d'impôt exigibles	473 202	- 308 991				164 211
Autres passifs courants	4 917 187	- 1 003 022	- 349 844			3 564 322
Passifs détenus en vue de la vente	1 057 061	6 501 936	2 010 765	- 5 960 089	- 768 480	2 841 193
Passifs courants	43 080 073	-	1	-	-	43 080 073
Total passif	37 608 319	-	-	-	-	37 608 320

A noter que les filiales américaines sont susceptibles d'être reconsolidées à l'avenir, en fonction de l'issue de la procédure de Chapter 11.

NOTE 3 – GOODWILL

3.1. VARIATION DURANT LA PERIODE

Les goodwill, reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21 et générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

L'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2011	5.4
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Ecart de conversion	0.4
Autres mouvements	-
31 mars 2012	5.8
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	(8.0)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Ecart de conversion	0.2
Autres mouvements	-
31 mars 2013	0.0

3.2. REPARTITION DES GOODWILL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE (« UGT »)

Conformément au principe comptable énoncé au paragraphe 2.12, le Groupe a procédé à une allocation de ses goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie. Les UGT représentent les axes métiers du groupe et sont indépendantes des entités juridiques.

La valeur nette des goodwill se répartissait ainsi par UGT:

(en millions d'euros)	Développement Edition numérique	Edition	TOTAL
31 mars 2013	-	-	-
31 mars 2012	-	5.8	5.8

Au 31 mars 2012, les 5,8 millions d'euros de goodwill avaient trait à l'activité Edition aux Etats-Unis (UGT Distribution Zone US).

Au 31 mars 2013, les goodwills enregistrés chez Atari SA, ont été dépréciés en totalité compte tenu de la perte de contrôle des filiales américaines.

3.3. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les goodwill ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Ce test est effectué en mars de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ».

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants.

Au 31 mars 2012, cette valeur recouvrable correspond, pour l'UGT Distribution Zone US, à la valeur d'utilité des actifs concernés et est essentiellement déterminée à partir des flux de trésorerie d'exploitation futurs basés sur l'activité des quatre prochaines années et complétée par une projection actualisée sur l'année suivante ainsi que d'une valeur terminale.

Au 31 mars 2013, compte tenu de la Procédure de Chapter 11, les goodwills ont été dépréciés en totalité.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2013 se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute						
31 mars 2012	28,1	15,2	52,6	23,4	4,7	124,0
Acquisitions / Augmentations	-	-	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(28,1)	(15,9)	(38,5)	(9,8)	-	(92,3)
Autres mouvements	-	0,7	-	(0,8)	-	(0,1)
31 mars 2013	-	(0,0)	14,1	12,8	4,7	31,7
Amortissements et provisions						
31 mars 2012	(25,8)	(13,4)	(47,5)	(23,4)	(4,7)	(114,8)
Dotations de l'exercice	-	-	(1,4)	-	-	(1,4)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	25,8	14,1	34,8	9,8	-	84,5
Autres mouvements	-	(0,7)	-	0,8	-	0,1
31 mars 2013	-	-	(14,1)	(12,8)	(4,7)	(31,6)
Valeur nette						
31 mars 2012	2,3	1,8	5,1	0,0	(0,0)	9,2
Acquisitions / Dotations	-	-	(1,4)	-	-	(1,4)
Cessions / Reprises	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(2,3)	(1,8)	(3,7)	-	-	(7,8)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
31 mars 2013	-	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0

Les autres variations correspondent principalement à des écarts de change, des mises au rebut ainsi qu'à des reclassements.

Les tests de dépréciation d'actifs incorporels réalisés par la Société n'ont pas conduit à constater de dépréciation significative au 31 mars 2012. La dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du groupe s'est élevée à 6,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, compte tenu de la Procédure de Chapter 11, les immobilisations incorporelles ont été décomptabilisées ou dépréciées en totalité.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles se présentent sur l'exercice de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles				Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Autres matériels, mobilier et agencements	
Valeur brute					
31 mars 2012	0,4	5,4	3,5	1,7	11,0
Acquisitions / Augmentations				0,1	0,1
Cessions / Diminutions			(1,0)	(0,4)	(1,4)
Variation de périmètre	(0,4)	(5,4)	(2,6)	(1,3)	(9,7)
Autres mouvements		-	0,1	(0,1)	-
31 mars 2013	-	(0,0)	-	(0,0)	(0,0)
Amortissements					
31 mars 2012	(0,4)	(5,4)	(3,3)	(1,7)	(10,8)
Dotations de l'exercice		-	-	-	-
Cessions / Diminutions		-	1,0	0,4	1,4
Variation de périmètre	0,4	5,4	2,2	1,5	9,5
Autres mouvements		-	0,1	(0,2)	(0,1)
31 mars 2013	-	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0
Valeur nette					
31 mars 2012	-	(0,0)	0,2	0,0	0,2
Acquisitions / Dotations	-	-	-	0,1	0,1
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(0,4)	0,2	(0,2)
Autres mouvements	-	-	0,2	(0,3)	(0,1)
31 mars 2013	-	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)

La dotation aux amortissements et provision pour dépréciation des immobilisations corporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du Groupe n'est pas significative.

Les autres variations de la période correspondent principalement à des reclassements de compte à compte, à la décomptabilisation ou à la dépréciation des actifs des Filiales Américaines et à des écarts de change.

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Dépôts	Prêts	Autres	Total
Au 31 mars 2012				
Valeur brute	0,4	-	-	0,4
Dépréciation		-		-
Valeur nette au 31 mars 2012	0,4	-	-	0,4
Augmentation	-			-
Diminution	(0,2)			(0,2)
Dépréciation nette				-
Variation de périmètre	(0,2)			(0,2)
Ecart de conversion				-
Résultat des sociétés mises en équivalence				-
Autres				-
Valeur nette au 31 mars 2013	-	-	-	(0,0)

Les titres et créances rattachées relatives aux filiales américaines et à Eden sont réintégrés, du fait de la déconsolidation, dans les comptes au 31 mars 2013 pour une juste valeur nulle.

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Produits finis	1.2	1.8
Valeur brute	1.2	1.8
Provisions pour dépréciation	(0.3)	(0.7)
Variation de périmètre	(0.9)	
Valeur nette	-	1.1

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Solde à l'ouverture	0.7	0.4
Augmentations	0.1	0.6
Reprises		
Autres		(0.3)
Variation de périmètre	(0.5)	
Solde à la clôture	0.3	0.7

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Valeur brute	0.2	6.7
Provisions pour dépréciation		(0.1)
Valeur nette	0.2	6.6

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Solde à l'ouverture	0.1	2.4
Augmentations		
Reprises		(2.2)
Ecart de conversion		(0.1)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(0.1)	
Solde à la clôture	0.0	0.1

Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, le solde des créances clients n'est pas significatif.

La variation des provisions pour dépréciation est aussi présentée ci-dessus.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances sur le personnel et sur l'Etat	1.0	1.5
Charges constatées d'avance	0.1	0.4
Autres (*)	-	3.5
Autres actifs courants	1.1	5.4

* dont compte bloqué d'un montant de 3,5 millions d'euros (cession de Cryptic Studios)

NOTE 10 – TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend (i) la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 2,0 millions d'euros ainsi que (ii) les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur) mesurés à la valeur du marché à la date du bilan.

Aux 31 mars 2013 et 2012, le montant de la trésorerie à accès restreint est nul.

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Fonds en caisse et dépôt à vue (disponibilités)	2,0	5,4
équivalents de trésorerie (placements à court terme)	-	-
Trésorerie	2,0	5,4

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

11.1 CAPITAL

Actions ordinaires

En novembre 2011, après accord de l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro. Au 31 mars 2013, le capital se compose de 29 534 751 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Dividendes

Le Conseil d'Administration peut proposer la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société à hauteur du bénéfice et des réserves distribuables de la société. Ces distributions se font sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Les variations sur les exercices se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31 mars 2013	31 mars 2012
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	29 483 404	24 328 970
Augmentation de capital		223 000
Exercice de BSA	1 593	138
Conversion d'ORANE	49 754	4 931 296
Conversion d'OCEANES	-	-
Nombre d'actions en circulation à la clôture	29 534 751	29 483 404

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Exercice de 1 782 bons de souscription d'actions 2009 générant la création de 1 591 actions.
- Conversion de 1 833 ORANE pour 49 754 actions nouvelles

Sur l'exercice clos le 31 mars 2012, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Exercice de 116 bons de souscription d'actions 2009 générant la création de 138 actions.
- Conversion de 250 641 ORANE pour 4 931 296 actions nouvelles
- Emission de 223 000 actions nouvelles suite à l'attribution de 223 000 actions gratuites à la précédente équipe dirigeante.

11.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

La société et ses filiales détiennent 2 469 actions propres au 31 mars 2013 comme au 31 mars 2012.

11.3 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

BSA 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permettait de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA pouvait être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il restait 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale. Au 31 décembre 2012, tous les bons ont été annulés.

11.4. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNARIÉS D'ATARI SA

Le Conseil d'Administration est autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de Commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

11.5 RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le rapprochement entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présenté de la manière suivante :

	Résultat imputable de la période (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
2012-2013			
Résultat de base par action activités poursuivies et non poursuivies	(35,8)	29 520 990	(1,21)
Résultat de base par action activités poursuivies	(5,3)	29 520 990	(0,18)
Effet dilutif des ORANES	-	-	-
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des BSA	-	-	-
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué sur activités poursuivies et non poursuivies	(35,8)	29 520 990	(1,21)
Résultat par action dilué sur activités poursuivies	(5,3)	29 520 990	(0,18)
2011-2012			
Résultat de base par action activités poursuivies et non poursuivies	(3,7)	24 290 603	(0,15)
Résultat de base par action activités poursuivies	(5,4)	24 290 603	(0,22)
Effet dilutif des ORANES	-	-	-
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des BSA	-	-	-
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué sur activités poursuivies et non poursuivies	(3,7)	24 290 603	(0,15)
Résultat par action dilué sur activités poursuivies	(5,4)	24 290 603	(0,22)

Les instruments convertibles, les ORANE, les attributions gratuites d'actions, les options de souscription et les bons de souscription d'actions sont exclus des calculs de résultat dilué par action au titre des exercices 2011/2012 et 2012/2013 car ils sont anti-dilutifs.

NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON COURANTES

12.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 mars 2012				
Courant	0.6		1.2	1.8
Non courant		-		-
Provisions au 31 mars 2012	0.6	-	1.2	1.8
<i>Variation durant la période</i>				
Augmentations				
Reprises (excédent)				
Reprises (utilisation)	(0.6)			(0.6)
Variation de périmètre				
Autres				
Ecart de conversion				
Provisions au 31 mars 2013	0.0	-	1.2	1.2
Au 31 mars 2013				
Courant	0.0		1.2	1.2
Non courant		-		-
Provisions au 31 mars 2013	0.0	-	1.2	1.2

Au 31 mars 2013 les autres provisions pour litiges, divers déjà présentes au 31 mars 2012, ont été maintenues.

Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, la provision pour restructuration était composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Frais de personnel	-	
Loyers de locaux non utilisés	-	
Autres	-	0.6
Total	-	0.6

Sur l'exercice clos le 31 mars 2009, le Groupe a mis en œuvre le plan de restructuration « Atari Transformation » annoncé le 17 juin 2008. La provision pour restructuration comptabilisée au 31 mars 2012 couvrait principalement la provision de risques futurs. Au 31 mars 2013, l'ensemble des coûts provisionnés ayant été engagés, il n'y a plus de provision pour restructuration.

12.2. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La majorité des avantages postérieurs à l'emploi sont à cotisations définies ou à des régimes de prestations définies mais de type multi-employeurs. Par ailleurs, même en situation de régime à cotisations définies, le taux de rotation des effectifs étant élevé l'engagement de la Société reste très marginal. Par conséquent, la Société n'a aucun montant significatif à communiquer.

NOTE 13 – ENDETTEMENT

13.1 ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe peut se présenter de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océanes 2011	Océanes 2020	ORANE	Ligne de crédit Alden	Emprunts et dettes financières divers *	Total
Courant				24.2		24.2
Non courant		0.6	1.4			2.0
Endettement au 31 mars 2012		0.6	1.4	24.2		26.2
Variation de périmètre						-
Endettement au 31 mars 2012 retraité		0.6	1.4	24.2		26.2
Variation durant la période						
Augmentation					0.3	0.3
Remboursement				(3.3)		(3.3)
Application IAS 32/39 et augmentation des intérêts courus			0.3		1.8	2.1
Variation de périmètre					8.1	8.1
Ecart de conversion						-
Endettement au 31 mars 2013		0.6	1.7	20.9	10.2	33.4
Courant			1.6	20.9	10.2	32.7
Non courant		0.6	0.1			0.7
Endettement au 31 mars 2013		0.6	1.7	20.9	10.2	33.4

* Facilité de trésorerie Ker Venture pour 0,3 millions d'euros et intérêts courus sur le ligne de crédit Alden pour 1,8 millions d'euros

*Facilité de trésorerie Ker Venture pour 0.3 million d'euros et intérêts courus sur ligne de crédit Alden pour 1.8 million d'euros.

Les 8.1 millions d'euros correspondent à la dette de la société mère envers la filiale américaine Cush ; cette dette a été conservée par mesure de prudence.

OCEANE 2011

Le 18 mai 2000, la Société a émis 8 941 517 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2000-2005 ») d'une valeur nominale de 39,0 € dont le montant total en principal s'élève à 412,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale d'environ 63,6 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance au 1er juillet 2005, portent intérêt à 1,5 % annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,75 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation était initialement convertible immédiatement en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,05 action en janvier 2002, pour prendre en considération l'attribution d'actions gratuites à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-823 en date du 18 mai 2000.

Ces OCEANE ont fait l'objet de deux Offres Publiques d'Echange Simplifiées successives :

Du 11 novembre au 1er décembre 2003, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 1,05 action de la Société à émettre et 5 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE 2003-2009 ») assorties chacune d'un bon de souscription d'actions de la Société à émettre. En date du 19 décembre 2003, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°203C2191, a informé que 2 191 180 OCEANE 2000-2005 avaient été apportées à l'offre.

En date du 4 mars 2005, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000-2005 a approuvé les modifications suivantes au contrat d'émission :

- report de l'échéance au 1er juillet 2011 ;
- annulation de la prime de remboursement et remboursement au pair (soit 39 € par OCEANE) ;
- ratio de conversion porté à 10,5 actions ordinaires Atari pour 1 OCEANE.

Du 9 au 31 mars 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 11,2 € en numéraire, 10 actions de la Société à émettre et 1 obligation de la Société à émettre (Obligation 2006-2008). En date du 7 avril 2005, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n° 205C0605, a informé que 2 403 772 OCEANE 2000-2005 ont

été apportées à l'offre, laissant ainsi en circulation au 31 mars 2005 135 031 OCEANE 2011.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 21,524 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007. La parité de conversion est par la suite passée à 24,718 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires et à 0,247 action pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011. Afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2010, le ratio de conversion s'élève désormais à 0,27266 action pour 1 OCEANE 2011.

Les OCEANE 2000/2011 ont été remboursées en numéraire au 1er juillet 2011 pour un montant total de 5,3 millions d'euros.

OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. En février 2009, ce ratio a été une nouvelle fois ajusté à 0,02416, suite à l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA de décembre 2008.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2013, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

LIGNE DE CREDIT BLUEBAY DESORMAIS REPRISE PAR ALDEN

La Société et ses principales filiales européennes ont conclu le 21 avril 2006 (accord sur les modalités signé le 28 mars 2006) avec Banc of America un accord global de refinancement de l'ensemble de la dette à court et moyen terme de la Société et de ses filiales (hors Atari, Inc.).

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008/2009, les avenants n°7 et n°8, respectivement en date du 27 février 2009 et du 31 mars 2009, ont permis (i) d'étendre la date de maturité au 31 décembre 2009 et (ii) d'augmenter le montant total de la ligne de crédit de 46,9 à 61,8 millions d'euros.

La ligne de crédit est subordonnée au respect par le Groupe de ratios financiers (« covenants ») basés sur les agrégats de chiffre d'affaires, d'EBIT et de flux de trésorerie d'exploitation. Au 31 mars 2008, Banc of America avait renoncé à exercer ses droits en cas de non-respect des ratios financiers et de nouveaux covenants devaient être renégociés pour les trimestres postérieurs à cette date. En conséquence le Groupe n'a, depuis cette date, plus de covenants à respecter au titre de cette ligne de crédit.

Le 10 décembre 2009, la Société, Atari Europe SAS et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited se sont rencontrées et ont signé l'avenant 9 au contrat de prêt du 21 avril 2006, aux fins de proroger la date de

maturité de la ligne de crédit senior au 31 décembre 2010.

Le 30 juin 2011, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'amendement 12 sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 49 millions d'euros au 30 décembre 2011. En août 2011, après la cession de Cryptic Studios, le montant de la ligne de crédit a été réduit à 24,2 millions d'euros. Conformément à l'avenant 13 signé le 30 décembre 2011, la Société et BlueBay ont convenu de proroger au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2012, le montant de la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros utilisables en numéraire ou en standby. L'utilisation de cette ligne en numéraire portait intérêt au taux Euribor 3M + 900 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne portait intérêt à 3 %.

Au 31 mars 2013, le montant de la ligne de crédit s'élevait à 20,9 millions d'euros utilisables en numéraire ou en standby et était utilisé en totalité. La ligne portait intérêt au taux de défaut, près de 20% par an. En période subséquente, la ligne a été étendue au 31 décembre 2013 et serait étendue au 30 septembre 2015 sous réserve de l'approbation du Plan dans le cadre de la Procédure de Chapter 11. Le taux d'intérêt serait ramené à 10% par an. Ker Ventures, LLC, holding personnelle de Frédéric Chesnais, possède un intérêt minoritaire dans le prêt Alden.

Les tirages effectués dans le cadre de la ligne de crédit Alden peuvent être analysés de la manière suivante au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	-
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	20,9	24,2
Sous-total	20,9	24,2
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	-	-
Total de la ligne utilisée	20,9	24,2

ORANE 2008

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Il y avait, au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

Il y avait, au 31 mars 2013, 4 814 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 47 996 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,16% au 31 mars 2013.

ORANE 2009 (ISIN FR0010690081)

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 366 035 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 721 165 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,3 % au 31 mars 2013.

ORANE 2009 (ISIN FR0010696153)

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 1 102 838 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 909 808 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2013.

ORANE 2010 (ISIN FR0010833053)

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, 154 745 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 083 721 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,8 % au 31 mars 2013.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

13.2 ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe se ventilent comme suit :

en millions d'euros	31 mars 2013	31 déc. 2013		31 mars 2014		31 mars 2015		31 mars 2016		31 mars 2017		31 mars 2018 et au delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2,3				0,8									1,5	0,8
Emprunt Alden	22,7	20,9	1,8	-	-									20,9	1,8
Emprunt Ker Ventures	0,3	0,3	-	-	-									0,3	-
Emprunt California US	8,1												8,1		-
Total passifs financiers	33,4	21,2	1,8	-	0,8	-	-	-	-	-	-	-	9,8	30,8	2,6

Le montant de 23,8 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 31 mars 2014 est principalement constitué de la ligne de crédit accordé par Alden dont la date d'échéance est au 31 décembre 2013. Un accord est en cours pour une extension au 30 septembre 2015 (cf. Evènements postérieurs à la clôture).

13.3 ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devise des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Devises de l'Union Monétaire Européenne	25.3	26.2
Dollar US	8.1	-
Autres devises	-	-
Total	33.4	26.2

13.4 GARANTIES ET COVENANTS

Garanties

La société a accordé différents types de sûretés afin de garantir l'ensemble des sommes prêtées par Banc of America / BlueBay à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Celles-ci restent inchangées dans le cadre de la reprise de la ligne de crédit de BlueBay par Alden.

Ces sûretés consistent en :

- une garantie à première demande,
- le nantissement de la totalité des actions des filiales suivantes : Cryptic Studios, Inc., Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari, Inc. et Atari Europe SAS
- le nantissement sur certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS,
- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe.
- BlueBay a effectué la résiliation du nantissement des actions de Cryptic au moment de la conclusion de la vente de Cryptic à Perfect World.

Le tableau ci-dessous résume les clauses d'exigibilité anticipée dont sont assorties les différentes dettes consolidées du Groupe au 31 mars 2013 :

Nature de la dette	Montant au 31 mars 2013 (en millions d'euros)	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
<i>Emprunts obligataires</i>		
ORANE	1,7	Les ORANE ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.
OCEANE 2020	0,6	Les OCEANES ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers. L'Assemblée générale des porteurs d'OCEANES du 29 septembre 2006 a décidé (1ère résolution) la suppression de l'intégralité des hypothèses d'exigibilité anticipée liée à des cas de défaut (article 2.5.10 du contrat d'émission). Le contrat d'émission prévoit une obligation de maintien de l'emprunt à son rang interdisant à Atari de consentir à d'autres obligations une hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle pourra posséder ou de consentir un nantissement sur son fonds de commerce sans en faire bénéficier les OCEANES 2020 pari passu. Cette obligation se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté d'Atari de conférer toute sûreté sur ses biens en toutes autres circonstances. Le lecteur est invité à consulter plus précisément les autres conditions du contrat d'émission des OCEANES 2020 contenu dans la Note d'information ayant reçu le visa N° 0 3-971 de la COB en date du 6 novembre 2003 et disponible sur le site de la société ou sur simple demande.
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		
Emprunt Alden	22,7	Aux termes de l'avenant 16 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé en septembre 2013, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 septembre 2013 au 31 décembre 2013 (et au 30 septembre 2015 si le Plan est approuvé). Au 31 mars 2013, du fait du Chapter 11, le taux de défaut était appliqué (près de 20% par an) Le prêt a été repris par Alden, avec un intérêt minoritaire de Ker ventures, LLC.
Emprunt Ker Ventures	0,3	Ce prêt ne bénéficie d'aucune sûreté, et porte désormais intérêt aux mêmes conditions que le prêt Alden.

Nature de la dette	Montant au 31 mars 2013 (en millions d'euros)	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
Emprunt California US Holdings	8,1	Prêt d'une filiale non consolidée au 31 mars 2013.
TOTAL	33,4	

13.5 ANALYSE DE LA DETTE PAR TAUX (FIXE - VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Taux variable	31.1	24.2
Taux fixe	2.3	2.0
Total	33.4	26.2

Au 31 mars 2013, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2020 et des ORANE.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts au 31 mars 2013 serait d'environ 0,3 million d'euros.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Minimums garantis Hasbro	-	-
Autres	-	0.1
Autres passifs non courants	-	0.1
Dettes sociales et fiscales	2.1	5.4
Minimums garantis Hasbro	-	0.7
Autres	0.2	0.2
Autres passifs courants	2.3	6.3

NOTE 15 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- En raison de leur courte maturité, les justes valeurs de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances sur clients et comptes rattachés et des dettes vis-à-vis des fournisseurs et comptes rattachés sont considérées identiques à leur valeur comptable.
- La juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché.

15.1. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2013

(en millions d'euros)	31 mars 2013			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	0,2	0,2	0,2	-	-	-	0,2	-
Autres actifs courants	1,4	1,4	1,4	-	-	-	1,4	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-
Actif	3,6	3,6	3,6	2,0	-	-	1,6	-
Dettes financières non courantes	0,7	0,7	0,7	-	-	-	0,7	-
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	32,7	32,7	32,7	-	-	-	32,7	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1,6	1,6	1,6	-	-	-	1,6	-
Autres passifs courants	2,2	2,2	2,2	-	-	-	2,2	-
Passif	37,2	37,2	37,2	-	-	-	37,2	-

15.2. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2012

(en millions d'euros)	31 mars 2012			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	0,3	0,3	0,3	-	-	-	0,3	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	6,6	6,6	6,6	-	-	-	6,6	-
Autres actifs courants	5,8	5,8	5,8	-	-	-	5,8	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,4	5,4	5,4	5,4	-	-	-	-
Actif	18,1	18,1	18,1	5,4	-	-	12,7	-
Dettes financières non courantes	2,0	2,0	2,0	-	-	-	2,0	-
Autres passifs non courants	0,1	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-
Dettes financières courantes	24,3	24,3	24,3	-	-	-	24,3	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9,2	9,2	9,2	-	-	-	9,2	-
Autres passifs courants	6,8	6,8	6,8	-	-	-	6,8	-
Passif	42,4	42,4	42,4	-	-	-	42,4	-

15.3. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2013

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2013
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat				-	-	
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(2,4)	-	-	(0,3)	(0,6)	(3,3)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(2,4)	-	-	(0,3)	(0,6)	(3,3)

15.4. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2012

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2012
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(2,4)	-	-	(0,2)	(0,2)	(2,8)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(2,4)	-	-	(0,2)	(0,2)	(2,8)

15.5. RISQUES LIES AUX CREANCES COMMERCIALES

Le risque se présente comme suit respectivement au 31 mars 2013 et 31 mars 2012 :

(en millions d'euros)	Créances en souffrance à la date de clôture					Créances dépréciées Total	Créances ni dépréciées ni en souffrance Total	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total			
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2013	0.1	0.1	-	-	0.2	-	-	0.2
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2012	3.8	2.8	0.2	-	6.8	-	-	6.6

NOTE 16 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance,
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présente une information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel.

Au 31 mars 2013, compte tenu des événements intervenus, cette présentation est beaucoup moins pertinente. De plus, la direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. De même, l'information sectorielle pour les actifs et les passifs du Groupe n'est plus utilisée par la direction comme outil d'analyse, et en conséquence, la présentation de cette information antérieurement divulguée ne se justifie pas.

Le tableau suivant est donné pour information :

	31 mars 2013				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	0,3	0,9	-	-	1,2
Marge brute	0,3	0,2	-	-	0,5
Résultat opérationnel courant	0,3	0,2	-	0,1	0,6
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(2,6)	(2,6)
Résultat opérationnel	0,3	0,2	-	(2,5)	(2,0)
Coût de l'endettement financier					(2,7)
Autres produits et charges					(0,8)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence					-
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					(5,3)
Résultat net des activités non poursuivies					(30,5)
Résultat de l'exercice					(35,8)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(35,8)

Au 31 mars 2012, trois segments étaient présentés : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ». La présentation figure ci-dessous.

	31 mars 2012				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	20,8	12,0	6,8	-	39,6
Marge brute	15,5	7,9	6,8	-	30,2
Résultat opérationnel courant	6,8	(2,6)	5,7	(7,8)	2,1
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Résultat opérationnel	6,8	(2,6)	5,7	(8,2)	1,7
Coût de l'endettement financier					(2,7)
Autres produits et charges					(0,1)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence					1,9
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					0,8
Résultat net des activités non poursuivies					(4,5)
Résultat de l'exercice					(3,7)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(3,7)

(1) Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession du 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1er avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent les activités d'Eden.

(2) Le Groupe a réaligné ses informations sectorielles en attribuant à l'octroi de licence un segment particulier. Par conséquent, il a retraité ses informations sectorielles pour l'exercice précédent aux fins de comparaison.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8.5 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ».

NOTE 17 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 comparatif
Effectifs	0,0	-0,3
Bureaux inutilisés	0,0	0,0
Actif	-	0,0
Honoraires et autres	-2,4	-0,6
Total	-2,4	-0,9

NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel des activités poursuivies retraités selon la norme IFRS5 se ventilent comme suit :

Charges de personnel	31 mars 2013	31 mars 2012 comparatif
Salaires et traitements	(0,7)	(0,7)
Charges sociales	(0,1)	(0,1)
Interessement et participation	-	-
Paiements en actions	1,4	(1,7)
Total des frais de personnel	0,6	(2,5)

L'effectif du Groupe à la clôture s'établit comme suit :

Effectifs	31 mars 2013	31 mars 2012 comparatif
Cadres	4	61
Non cadres	1	10
Total des effectifs – Activités poursuivies et non poursuivies	5	71
Cadres	4	5
Non cadres	1	-
Total des effectifs – Activités poursuivies	5	5

NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS

19.1. MODELE DE VALORISATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les comptes consolidés selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

19.2. RESULTAT CONSTATE RELATIVEMENT AUX PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le groupe enregistre une charge ou un produit compensatoire au titre des paiements fondés sur des actions, analysé comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Attributions de droits à des actions de performance Atari	1,3	(1,6)
Plans de stock options Atari SA	0,1	(0,1)
Plans de stock options Atari, Inc	-	-
Cotisation patronale sur stocks options	-	-
Bonus « incentive »	-	-
Résultat constaté au titre des paiements fondés sur des actions	1,4	(1,7)

Aucun paiement sur base d'actions n'a été effectué sur l'exercice 2012/2013. Le produit de 1.4 million d'euros correspond à la reprise de provision sur actions de performance annulées.

19.3. STOCKS OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES

La société attribue des options de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux autres salariés qui ont contribué aux performances du groupe. Lors de la date d'attribution de ces options, le prix d'exercice fixé est proche de celui de la valeur de marché des actions. Les options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition s'établit entre zéro et trois ans.

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours de la Société sont récapitulées ci-après :

	2012-2013		2011-2012	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées à l'ouverture	50,083	15.0	53,360	23.1
Allouées	225		40	4.0
Annulées	(1,256)		(315)	4.1
Exercées				
Caduques			(3,002)	160.0
Nombre d'options non levées à la clôture	49,052	15.0	50,083	15.0
Dont exerçables	-		-	-

Suite au regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et aux ajustements apportés à la parité d'exercice des options sur actions le 4 février 2009, la parité d'exercice des options sur actions de la Société est la suivante : 100,51 options donnent droit à 1 action pour les plans attribués avant le 4 mars 2008. La parité d'exercice des options sur actions attribuées après le 4 mars 2008 est de 1 option pour 1 action.

Les options annulées ont été attribuées en juillet 2010, avril 2011 et mai 2012, à des administrateurs qui ont quitté la Société.

Les options caduques concernent les plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions de mars et juillet 2004.

Au 31 mars 2013, les mouvements sur stock-options ont généré un profit de 0,1 million d'euros. La charge était de 0,1 million d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

19.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Comme décrit en Note 2.17, la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle de Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Les options de souscription allouées en 2012/2013 ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires.

Le groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par la Société sur la base des hypothèses :

Principales hypothèses	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2010-2011	2010-2011
	# 1	# 1	# 1	# 2	# 3
Modèle de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	€1,23	€3,03	€5,26	€3,96	€4,03
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	€1,24	€4,00	€5,16	€4,28	€4,00
Volatilité attendue	71,33%	72,00%	92,98%	81,30%	72,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	1,02%	2,38%	2,05%	1,62%	1,17%
Taux de dividende attendu	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	€0,57	€1,25	€3,14	€1,86	€1,93

La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil. Selon IFRS 2, la durée d'historique du prix du sous-jacent nécessaire à la détermination de la volatilité doit être égale à la durée de vie attendue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun dividende n'est anticipé.

Le taux sans risque retenu est le taux des OAT de même maturité que la durée de vie estimée du plan aux différentes dates d'octroi des plans.

19.5. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La Société a procédé, au cours de l'exercice 2011/2012, conformément aux autorisations aux assemblées générales extraordinaires du 30 septembre 2009 et du 30 septembre 2011, à l'attribution de droits à des actions de performance aux salariés français, à certains mandataires sociaux et membres de la direction générale.

L'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les actions de performance attribuées au cours des exercices 2012/13 et 2011/12 :

	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Nombre de droits à des actions de performance attribués à l'ouverture	1 787 200	223 000
Attribution	25 000	1 937 290
Annulation	(1 347 200)	(150 090)
Acquisition définitive	-	223 000
Nombre de droits à des actions de performance attribués à la clôture	465 000	1 787 200

La juste valeur des actions de performance est déterminée sur la base du cours de l'action de la société à la date d'attribution. Cette juste valeur pondérée des actions attribuées au cours de l'exercice 2008/09 est égale à 7,96 euros par action.

La juste valeur pondérée des droits à des actions de performance attribués sur l'exercice était de € 2,17 par action.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, l'annulation des actions de performance a généré un produit de 1,4 millions d'euros.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Intérêts sur endettement obligataire	(0,3)	0,3
Intérêts bancaires	(2,4)	(3,4)
Autres	-	0,4
Coût de l'endettement financier	(2,7)	(2,7)
Résultat de change	(0,6)	(0,2)
Dépréciation d'actifs financiers non courants		
Autres		0,1
Autres produits et charges financiers	(0,6)	(0,1)
Total	(3,3)	(2,8)

NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT

21.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

Compte tenu de ses résultats déficitaires, le groupe n'a enregistré aucune charge d'impôt tant en 2011/2012 qu'en 2012/2013.

21.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

Compte tenu de sa situation fiscale, le Groupe n'a activé aucun impôt différé actif ou passif.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus respectivement au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 s'élèvent à 225,2 et 464,5 millions d'euros.

Les impôts différés actifs non reconnus sur autres différences temporaires ne sont pas significatifs au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. L'option quinquennale a été reconduite au 31 mars 2010 ; les résultats fiscaux des sociétés membres du groupe étant tous déficitaires, le montant de l'économie d'impôt réalisé grâce à ce régime est nul au 31 mars 2013 comme au 31 mars 2012.

Aux 31 mars 2013 et 31 mars 2012, les pertes fiscales reportables du Groupe s'élèvent respectivement à 656 millions d'euros et 1 351 millions d'euros. Ces pertes ne peuvent être compensées avec l'impôt sur les bénéfices exigibles dans d'autres pays que celui où elles sont nées. La variation de ces déficits est principalement due à la disparition des déficits reportables des sociétés du périmètre américain.

Les créances d'impôts nées des déficits reportables se ventilent par date d'expiration ainsi :

(en millions d'euros)	Total	À moins d' 1 an	À plus d' 1 an mais à moins de 5 ans	À 5 ans et plus
France	218,6	-	-	218,6
US		-	-	-
UK	2,7	-	-	2,7
Australie		-	-	-
Autres	3,9	-	-	3,9
	225,2	-	-	225,2

(*) Les Filiales Américaines sont déconsolidées au 21 janvier 2013 du fait de la Procédure de Chapter 11

NOTE 22 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

22.1. RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Comme indiqué dans la Note 1, le périmètre de consolidation du groupe a été modifié. Le studio de

développement Eden Games a été déconsolidé à fin février 2013, et les filiales américaines ont été déconsolidées au 21 janvier 2013. La société Game One a été cédée en avril 2012.

Le résultat des activités non poursuivies se compose donc des éléments suivants :

- Résultat net Eden et résultat de déconsolidation d'Eden à fin février 2013,
- Résultat de la cession de Game One,
- Résultat net des filiales américaines au 21 janvier 2013
- Décomptabilisation du Goodwill sur la zone américaine,
- Résultat de déconsolidation des filiales américaines,
- Impact de l'amortissement et dépréciation de la licence Hasbro.

En application de la norme IFRS 5, nous avons retraité les comptes au 31 mars 2012 en présentant la contribution des filiales américaines et d'Eden Games sur la ligne des activités non poursuivies.

Le détail du compte de résultat de ces activités reclassé dans la ligne " résultat net des activités non poursuivies " du compte de résultat consolidé d'Atari SA est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 retraité
Produit des activités non poursuivies	14,2	42,2
Coût des ventes	(8,6)	(10,1)
Marge brute	5,6	32,1
Frais de recherche et développement	(7,0)	(15,1)
Frais marketing et commerciaux	(2,6)	(5,5)
Frais généraux et administratifs	(5,4)	(9,4)
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(9,4)	2,1
Résultat de cession d'actifs	(15,0)	2,8
Coûts de restructuration	(1,7)	(2,7)
Autres produits et charges	(6,0)	-
RESULTAT OPERATIONNEL - activités non poursuivies	(32,1)	2,2
Coût de l'endettement financier		(0,1)
Autres produits et charges financiers	1,6	(0,4)
Impôt sur les bénéfices		-
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(30,5)	1,7

Une activité abandonnée est définie comme telle lorsque l'entité qui a été cédée, ou est classée comme détenu pour la vente:

- représente une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique distincte des opérations,
 - fait partie d'un plan coordonné de disposer d'une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique des opérations, ou
 - est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente [la norme IFRS 5 § 32],
 - Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est amenée à être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente ou d'une autre manière (ie 3.6.3 chapter 11= cession des actifs) plutôt que par l'utilisation continue.
- Pour plus d'information, cf note 2.6.

Les Filiales Américaines étant déconsolidées au 21 janvier 2013, le résultat net de leurs activités du 1^{er} avril 2012 au 21 janvier 2013 est considéré comme une ligne d'activité principale distincte.

Le résultat du studio Eden Games était déjà classé en activités non poursuivies sur l'exercice précédent.

22.2. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Goodwill, net	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	0,1
Actifs financiers non courants, net	-	1,9
Autres actifs non courants	-	-
Impôts différés actifs, net	-	-
Actifs non courants	-	2,0
Stocks, net	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	-	-
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Autres actifs courants	-	1,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	-	0,1
Actifs courants	-	1,2
Actifs détenus en vue de la vente	-	3,2

En mars 2012, le groupe a décidé de céder sa participation dans Game One. Les 1,9 millions d'euros correspondent à la valeur de la participation dans le joint-venture Game One.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Provisions pour risques et charges non courantes	-	-
Dettes financières non courantes	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	-	-
Passifs non courants	-	-
Provisions pour risques et charges courantes	-	0,5
Dettes financières courantes	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	0,1
Dettes d'impôts exigibles	-	-
Autres passifs courants	-	0,5
Passifs courants	-	1,1
Passifs détenus en vue de la vente	-	1,1

Les actifs et passifs des filiales déconsolidées ne figurent pas dans les actifs et passifs des activités non poursuivies. Seul le résultat de ces filiales est classé conformément à l'IFRS 5.

22.3. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le groupe ne présente plus les informations sectorielles.

22.4. TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Résultat net des activités non poursuivies	(30,5)	1,7
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	26,9	1,2
Coût de l'endettement financier	-	(1,3)
Charges d'impôts (exigible et différée)	0,1	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(3,5)	1,6
Impôts versés	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	2,5	(9,0)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(1,0)	(7,4)
Décaissements sur acquisition ou augmentation des actifs non courants	(3,0)	(5,9)
Encaissements sur cessions ou remboursement des actifs non courants	-	1,1
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	(3,0)	(4,8)
Fonds nets reçus par :		
Augmentation		10,3
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés		
Diminution des dettes financières		
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	-	10,3
Autres incidences	(0,8)	
Incidence des variations du cours des devises	0,2	0,4
Variation de la trésorerie nette	(4,4)	(1,5)
TRESORERIE :		
Solde à l'ouverture	4,4	5,9
Solde à la clôture (a)	-	4,4
Var.	(4,4)	(1,5)

22.5. DETAIL DU RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Au 31 mars 2013, le résultat des activités non poursuivies est composé des éléments suivants :

<i>En millions Euros</i>		<i>Notes</i>
Résultat de cession GAME ONE	3,4	<i>a</i>
Impairment Goodwill Zone US chez Atari SA	- 6,0	<i>b</i>
Amortissement et dépréciation de la licence Hasbro chez Atari SA	- 1,3	<i>c</i>
Résultat net EDEN à fin février 13	- 1,3	
Résultat de déconsolidation d'Eden	0,3	
Sous Total EDEN	- 1,0	<i>d</i>
Résultat net des sociétés américaines au 21 janvier 2013:		
Atari INC	- 5,8	
CUSH	- 0,0	
Humongous	- 1,1	
Atari INTERACTIVE INC	0,0	
Sous Total résultat net des Filiales américaines	- 6,9	<i>e</i>
Résultat de déconsolidation des filiales américaines	- 18,7	<i>f</i>
Total	- 30,5	

- a- Les participations d'Atari SA dans Game One ont été cédées en avril 2012. La valeur de cette participation était présentée dans le bilan au 31 mars 2012 comme un actif financier non courant destiné à être cédé.
- b- Le goodwill dans les comptes d'Atari SA concernait la zone géographique « Etats-Unis ». Du fait de la procédure en cours, ce goodwill a été déprécié.
- c- La licence Hasbro détenue par Atari SA est exploitée par la filiale américaine Atari Inc. Sans relation avec sa filiale, la maison mère se trouve dans l'impossibilité d'exploiter cette licence ou de percevoir les revenus afférents. Par ailleurs, cette licence est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013. La valeur de cette licence a donc été complètement dépréciée.
- d- Le groupe a communiqué depuis l'exercice dernier sur sa volonté de céder ou de se séparer de son dernier studio de développement, Eden Games. Cet actif ainsi que ses résultats étaient déjà présentés en activités non poursuivies pour l'exercice 2011-2012.
- e- Le résultat des filiales américaines est le résultat net tel qu'il ressort des derniers comptes disponibles au 21 janvier 2013. Ces comptes sont ceux qui ont été déposés auprès du tribunal de New York, et n'ont pas été audités.
- f- Pour plus de détail, se reporter au paragraphe sur le résultat de déconsolidation page suivante.

Au 31 mars 2013, l'impact de la déconsolidation des filiales américaines s'analyse comme suit :

IMPACT DECONSOLIDATION	CUSH	INTERACTIVE	ATARI INC	HUMONGOUS	TOTAL
Quote part de situation nette consolidée (réserves consolidées)	(293,5)	192,3	10,3	9,6	(81,3)
Quote part de situation nette consolidée (réserve de conversion)	14,4	6,0	9,4	1,0	30,8
Quote part de situation nette consolidée	(279,1)	198,3	19,7	10,6	(50,5)
Titres de participation	429,4	43,6	261,7	7,9	742,5
Coûts d'acquisition des titres INTERACTIVE chez Atari SA	-	37,6	-	-	37,6
Coûts d'acquisition des titres INTERACTIVE chez Atari Europe	-	9,9	-	-	9,9
Coûts d'acquisition des titres INTERACTIVE chez Infogramme Int. LTD	-	0,2	-	-	0,2
Coûts d'acquisition des titres INTERACTIVE supportés par Ocean et transférés chez Atari SA	-	0,4	-	-	0,4
Provision dépréciation des titres en social chez Atari SA	(429,4)	(43,6)	-	-	(473,0)
Provision dépréciation des coûts d'acquisition des titres	-	(47,7)	-	-	(47,7)
Provision dépréciation prêts chez Atari SA	-	(204,4)	(14,1)	-	(218,5)
Provision dépréciation prêts chez Atari Europe	-	-	(19,5)	-	(19,5)
Impact sur les réserves consolidées	(279,1)	(5,8)	247,8	18,4	(18,7)

Les retraitements opérés pour obtenir le résultat de déconsolidation sont les suivants :

- Nous avons extourné les situations nettes consolidées des filiales américaines au 21 janvier 2013
- Nous avons annulé les titres de ces filiales pour les valeurs telles qu'elles figurent dans les comptes des différentes structures. Certains de ces titres n'étaient pas dépréciés à la date de déconsolidation. Nous avons également annulé les coûts d'acquisition de ces titres.
- Nous avons repris les dépréciations de ces titres et des coûts d'acquisition afférents,
- Enfin, nous avons déprécié l'ensemble des actifs financiers présents dans les comptes d'Atari SA et d'Atari Europe, afin de présenter une juste valeur nulle.

Pour rappel au 31 mars 2012, le résultat publié des activités non poursuivies se composait des éléments suivants :

<i>en millions d'euros</i>	31-mars-12
Résultat net Cryptic du 1er avril à fin juillet 2011	(0,1)
Résultat de cession Cryptic	4,7
Honoraires sur cession Cryptic	(1,9)
Royautés payés à Hasbro pour la sous licence de Never Winter Night (Cryptic)	(1,4)
Sous total Cryptic	1,3
Atari Inc - Closing Reflections studio	0,4
Résultat net Eden au 31 mars 2012	(6,2)
Résultat publié des activités non poursuivies au 31 mars 2012	(4,5)

Résultat publié des activités non poursuivies au 31 mars 2012	(4,5)
Résultat Atari Inc au 31 mars 2012	7,0
Résultat Cush au 31 mars 2012	0,0
Résultat Humongous au 31 mars 2012	0,0
Résultat Atari Interactive au 31 mars 2012	(0,3)
Total résultat des filiales américaines	6,8
Amortissement et dépréciation de la licence Hasbro chez Atari SA	(0,7)
Résultat retraité des activités non poursuivies au 31 mars 2012	1,6

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Engagements donnés		
Garanties données aux fournisseurs (lettre de crédit)		
Contrats de location simple non résiliables		1,4
Contrats de développement et contrats de licences		1,2
Mobilisation / cession de créances (Daily, ...)		
Total des engagements donnés	-	2,6
Engagements reçus		
Engagements par signature (Stand-by, LC, crédit doc.)	-	-
Autres lignes de crédit adossées à des créances commerciales		
Total des engagements reçus	-	-

(1) Le groupe est engagé dans le cadre de contrats de location non résiliables. L'échéancier des loyers futurs minimum à payer relatif à des contrats de location non résiliables est nul car tous les baux sont provisoires :

(en millions d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
N+1		0,3
N+2		0,3
N+3		0,2
N+4		0,2
N+5		0,2
Au-delà		0,1
Total des loyers futurs – activités poursuivies	-	1,4

Les engagements hors bilan décrits au 31 mars 2012 concernaient le bail de la filiale américaine Atari Inc., aujourd'hui déconsolidée. Compte tenu de la procédure de Chapter 11, le groupe n'a plus aucun engagement sur ce bail.

Les nantissements octroyés en garantie de dettes sont indiqués dans la Note 13.

NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

24.1. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

24.2. RISQUES LIÉS AU CHANGE

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2013, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$ ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en US\$.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1 % défavorable de l'USD par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2013 :

- une variation de +0,14 million d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé
- une variation de 0,146 millions d'euros sur le résultat net consolidé du Groupe.

Il n'y aurait pas d'impact sur les capitaux propres consolidés car toutes les Filiales Américaines sont déconsolidées sur l'exercice.

24.3. RISQUES DE TAUX

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2012, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 24,2 millions d'euros. Au 31 mars 2013, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 22,7 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,2 million d'euros, soit environ 7,4 % du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2013.

Compte tenu de l'analyse de la sensibilité au risque de taux, le Groupe estime qu'une variation de taux n'aurait pas de conséquence significative sur sa situation financière.

24.4. RISQUES DE CREDIT

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

A la date du présent document, Atari Sa n'a pas connaissance de litige pouvant entraîner la mise en jeu de sa responsabilité pour la période antérieure au 21 janvier 2013. Avec la fin du Chapter 11, Atari SA n'aura plus d'engagements aux Etats-Unis pour la période antérieure au 21 janvier 2013.

La société considère, qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à sa disposition, la plupart des risques juridiques présentés ci-dessous doivent être traités comme des passifs éventuels selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions sur ces litiges.

25.1 LITIGES ENTRE DES ANCIENS SALARIES ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative au cours des exercices 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012. Le 28 Octobre 2013, le juge de la mise en état en charge de la procédure a fixé la prochaine date d'audience au 3 Février 2014.

Par ailleurs, la Société a été assignée le 11 Juin 2013 par un autre ancien salarié dans le cadre d'un contentieux commercial portant sur le règlement d'un complément de prix relatif à l'acquisition d'un studio de développement en 2002. Cet ancien salarié a souhaité obtenir en justice des justificatifs financiers susceptibles de permettre de déterminer contradictoirement le calcul d'un complément de prix auquel il aurait droit. La société considère qu'elle a bien effectué des règlements de complément de prix au profit dudit salarié conformément aux dispositions du contrat. L'affaire est en cours de mise en état et une audience préliminaire s'est déroulée le 13 Septembre 2013, puis le 25 octobre 2013. La prochaine audience est le 29 Novembre 2013.

25.2. LITIGES AUXQUELS ATARI EST PARTIE

25.2.1. Hasbro, Inc. contre ATARI SA

L'affaire a été conclue en juillet 2011 et chaque partie a totalement déchargé l'autre. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, véritable succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook. Historique du litige : Hasbro, concédant de licence à Atari pour les droits exclusifs mondiaux de créer, concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, commercialiser et vendre des jeux numériques basés sur les univers *Dungeons & Dragons*, a attaqué Atari devant la District Court (tribunal d'instance) fédérale de Rhodes Island, le 16 décembre 2009. La Plainte de Hasbro faisait valoir une rupture de contrat et alléguait qu'Atari avait conclu des sous licences non approuvées, avait autorisé l'accès d'un sous-licencié non autorisé à des informations confidentielles, ainsi que d'autres allégations telles que fausse déclaration délibérée et comptabilisation des montants versés pour certaines activités. Hasbro demande à la cour de juger que le contrat peut être résilié. Atari a contre-attaqué Hasbro le 22 décembre 2009 et demandé plus de 100 millions de dollars US de dommages et intérêts, en alléguant, entre autres, des ruptures de contrat comprenant la suppression non approuvée de certains domaines *Dungeons & Dragons* et une plainte en interférence délictuelle dans la relation d'Atari avec ses sous-licenciés potentiels. Les 1er et 2 juin 2010, Atari et Hasbro ont entamé une médiation. À la conclusion de la médiation, l'affaire n'était pas réglée. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a ensuite débuté. Les parties ont introduit des requêtes sur certains points. Début 2011, il était question d'entamer une nouvelle médiation, mais cela s'est révélé inutile. Une transaction a été signée en juillet 2011 mettant fin au litige.

25.2.2. Walker Digital contre Atari, Inc., Cryptic Studios, Inc. et autres

Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Atari a reçu une signification dans le cadre de cette

procédure. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux Star Trek Online et Champions Online. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux Faeries vs. Darklings, Yar's Revenge et Asteroids Online au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société participe à une défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être définie pour le procès, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre de l'année 2013. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté et une transaction a été signée en 2012 mettant fin au litige.

25.2.3. Walker Digital contre Cryptic Studios, Inc. et autres

Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital l'été dernier pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios fait partie d'un groupe de défense commune. Cryptic Studios a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être fixée pour le procès, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année 2014. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). Une transaction a été signée en 2012 mettant fin au litige.

25.2.4 Lodsys contre Atari Interactive Inc.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre dernier. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Une transaction mettant fin au litige a été signée le 6 décembre 2012.

NOTE 26 – PARTIES LIEES

Ces opérations avec des apparentés sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce et figurant ci-après.

26.1 RELATION AVEC BLUEBAY RECOVERY FUND, ALDEN, KER VENTURES AINSI QUE LEURS AFFILIES RESPECTIFS

Au 31 mars 2012, le fonds BlueBay (The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited) était l'actionnaire principal de la Société. BlueBay détenait un siège au Conseil d'Administration, et était représenté par Gene Davis.

Sur la période close le 31 mars 2012, BlueBay et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Aux termes de l'avenant 12 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 juin 2011 au 30 décembre 2012.
- Aux termes de l'avenant 13 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 décembre 2012 au 30 juin 2012.
- Au 31 mars 2012, le montant total tiré sur la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros.
- A la date du 31 mars 2012, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros au 30 décembre 2012.

Sur la période close le 31 mars 2013, BlueBay et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Aux termes de l'avenant 14 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 27 juin 2012, extension de la maturité de la ligne de crédit au 30 Décembre 2012.
- Aux termes de l'avenant 15 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 18 décembre 2012, extension de la maturité de la ligne de crédit au 30 Mars 2013

Au 31 mars 2013, Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. ("Alden") est le premier actionnaire de la Société, à la suite du rachat d'une partie de la participation de BlueBay. Alden n'a pas de siège au Conseil d'Administration. Sur la période close le 31 mars 2013, Alden et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Extension de la ligne de crédit au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres avenants successives ;

- Extension des intérêts dus sur les ORANES détenues par Alden au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres avenants successives ;

Au 31 mars 2013, Ker Ventures, LLC, société holding personnelle de M. Frédéric Chesnais, est le second actionnaire de la Société, à la suite du rachat du solde de la participation de BlueBay. M. Frédéric Chesnais est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société. Sur la période close le 31 mars 2013, Ker Ventures a réalisé les opérations suivantes :

- Octroi d'un prêt de 250.000 Euros, initialement à échéance le 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres-avenants successives ;
- Extension des intérêts dus sur les ORANES détenues par Ker ventures au 25 juillet 2013 ; postérieurement à la date de clôture, cette date a été étendue au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013, par lettres-avenants successives ;

Par ailleurs, toujours après à la date de clôture, Alden, Ker ventures et la Société ont engagé des négociations pour étendre les financements au 30 septembre 2015. Ces faits sont décrits en Note 27.

26.2 CHARGES ENREGISTREES AU TITRE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif à la date du 31 mars 2013. Au titre des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, les rémunérations et avantages attribués aux membres exécutifs et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	0,8	0,8
Rémunération variable	0,2	0,4
Primes exceptionnelles	-	-
Indemnités de rupture	-	-
Jetons de présence	0,1	0,5
Autres avantages	-	-
Organismes sociaux	-	-
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)		1,0
Total	1,1	2,7

Les principaux dirigeants bénéficient en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, sauf licenciement pour faute grave ou lourde ou démission, d'une indemnité brute de départ dont le montant global est estimé au maximum à 0,6 million d'euros environ. Les précédents dirigeants ayant tous démissionné ne pourront bénéficier de cette indemnité de rupture.

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Après la fin de l'exercice, en juillet 2013, les prêts Alden et Ker Ventures ont été étendus au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013. En outre, en septembre 2013, Atari SA a déposé un plan de réorganisation auprès du tribunal américain. L'issue de ce plan ne sera pas connue avant début décembre 2013. Dans le cas d'une acceptation de ce plan, la maturité du prêt Alden serait étendue. Ces événements sont décrits ci-dessous.

PLAN DE REORGANISATION

Le 20 septembre 2013, Atari SA et ses Filiales Américaines ont déposé un plan de réorganisation (le « Plan ») auprès du Tribunal. Ce Plan est soutenu par le comité des créanciers (le « Comité »).

Le Plan présenté par Atari et ses Filiales Américaines propose le maintien des principaux actifs, y compris la marque Atari, les propriétés Atari Classics, et la franchise *Test Drive Unlimited*, étant rappelé que les franchises *v-Rally* et *Alone in the Dark* n'étaient pas concernées par les Procédures de *Chapter 11* et demeurent donc elles aussi dans le périmètre du Groupe. Le Plan propose aussi le remboursement intégral du financement « *Debtor In Possession* » fourni par Alden et certains paiements aux créanciers non garantis des Filiales Américaines en règlement de leurs créances et réclamations.

Au jour du présent document, la déclaration informative (*disclosure statement*) relative au Plan a été approuvé. Le Plan lui-même n'a pas encore été approuvé par le Tribunal américain des faillites. Des informations complémentaires concernant le Plan proposé sont accessibles en ligne sur le lien suivant : <http://www.bmcgroup.com/restructuring/Docket.aspx?ClientID=316>.

A court terme, les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront de l'approbation du Plan. Pour être entériné, le Plan doit être approuvé par les créanciers avec au moins deux tiers (2/3) du montant des créances et plus de la moitié (1/2) du nombre de créances. Par ailleurs, si un tiers faisait opposition au titre de certaines créances, ces réclamations devraient être purgés dans le cadre des Procédures de *Chapter 11*. Il existe donc aujourd'hui encore des incertitudes sur l'approbation de ce Plan. L'audience de confirmation au cours de laquelle le Tribunal décidera de la validité du Plan est prévue le 5 décembre 2013.

Le présent document n'est pas et ne doit pas être considéré comme la sollicitation de l'acceptation ou du rejet d'un quelconque plan de réorganisation des Filiales Américaines et est émis conformément aux obligations de la Société au titre de la réglementation française applicable aux sociétés cotées. L'acceptation ou le rejet du Plan ne peuvent être sollicités avant qu'une déclaration informative (*disclosure statement*) présentant le Plan n'ait été approuvée par le Tribunal. L'audience relative à l'approbation de cette déclaration informative s'est tenue le 29 octobre 2013 et a approuvé le *disclosure statement*.

A court terme, les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront de l'approbation du Plan. Pour être entériné, le Plan doit être approuvé par les créanciers à hauteur de 66% en valeur des créances et 50% en nombre de créances. Par ailleurs, si certains tiers faisaient valoir des droits d'opposition, ces droits devraient être purgés dans le cadre de la Procédure de *Chapter 11*. Il existe donc aujourd'hui encore des incertitudes sur l'approbation finale de ce Plan. L'audience finale au cours de laquelle le Tribunal décidera de la validité du Plan est prévue le 5 décembre 2013.

Atari SA affirme ainsi sa volonté de poursuivre ses activités dans l'univers des jeux vidéo en s'appuyant notamment sur la marque et les classiques Atari, des propriétés intellectuelles de premier plan, un management engagé auprès des actionnaires et une stratégie mesurée, clairement axée sur la rentabilité.

Les principaux documents et jugements ainsi que les déclarations d'Atari et des créanciers concernant le Plan de réorganisation sont rendus publics directement par le Tribunal et peuvent être consultés en anglais à l'adresse suivante : <http://www.bmcgroup.com/restructuring/Docket.aspx?ClientID=316>.

EXTENSION DES MATURITES

Atari SA devra contribuer un montant maximum de 3 419 K\$ dans le cadre du Plan. Les comptes courants consentis par Atari SA et Atari Europe SAS aux Filiales Américaines, d'un montant supérieur à 300 000K\$, seront capitalisés, restructurés ou abandonnés. L'organisation des Filiales Américaines sera légère, avec moins de 10 employés. Le Plan prévoit de rembourser les créanciers des Filiales Américaines à hauteur de 25% de leurs créances sur une période de 3 ans avec une limite de 1 750 K\$ sur la période; cette créance bénéficiera de sûretés sur les actifs américains du groupe, dont la marque.

Pour faire face à ses besoins de financement et dans le cadre de l'approbation du Plan de réorganisation, et sous réserve de l'approbation de celui-ci, Atari s'appuiera sur :

- Une extension de 2 ans de la créance d'un montant en principal de 21,4 millions d'euros, plus frais et intérêts, détenue par Alden Global Capital, pour le compte d'Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. ("Alden"), envers Atari au titre du Contrat de Crédit (dans lequel Ker Ventures a une participation minoritaire) et du prêt de 250 K€ de Ker Ventures, extensions. Selon les termes envisagés, les échéances au 30 septembre 2013 de chaque prêt, aujourd'hui reportées au 31 décembre 2013, seraient étendues au 30 septembre 2015, avec un taux d'intérêt annuel ramené à 10%. En contrepartie et sous réserve des droits des créanciers dans le cadre du Plan, le Contrat de Crédit d'Alden bénéficierait de nouvelles sûretés sur les actifs du Groupe et les intérêts échus seraient capitalisés ; la date de remboursement des ORANes émises par le Groupe serait étendue de la même manière, au 30 septembre 2015 ;
- Une garantie personnelle d'ores et déjà consentie par Frédéric Chesnais, à hauteur de la somme de 3 419 K\$ susvisée, afin de garantir la contribution d'Atari SA dans le cadre du Plan;
- En échange du réaménagement des prêts et de l'obtention de cette garantie, Atari devrait émettre des valeurs mobilières donnant accès à terme à 10% de son capital social à Alden et à Ker Ventures (holding personnelle de M. Frédéric Chesnais), à hauteur de 5% chacun. En outre, si la garantie consentie venait à être actionnée, Atari émettrait des obligations convertibles à 3 ans, au taux annuel de 10% et convertibles sur la base de 0,25 euro par action par le(s) souscripteur(s) de cette garantie, pour le montant appelé au titre de cette garantie

Les modalités de ces valeurs mobilières seront détaillées et soumises au vote de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires. L'opération devra recueillir toutes les autorisations nécessaires, notamment de la part des autorités de marché. Ces mesures devraient permettre à Atari SA de bénéficier des moyens et du temps nécessaire au total rétablissement de ses Filiales Américaines tout en alignant les intérêts des différentes parties prenantes.

Le Groupe a obtenu du Président du Tribunal de Commerce une ordonnance lui permettant de tenir son assemblée générale annuelle dans les neuf mois de la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les flux de trésorerie de l'exercice 2013/2014 générés par les activités en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir et les deux scénarii suivants :

- soit le plan de reprise des activités américaines est accepté le 5 décembre 2013 et la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures sera étendue au 30 septembre 2015 à hauteur du montant de la ligne à la date de la dernière extension (Euro 20,9 millions en principal) selon les principes définis dans la lettre-avenant en date du 30 septembre 2013 ;
- soit le plan de reprise est rejeté le 5 décembre 2013 et la société considère que la ligne de crédit accordée par Alden serait étendue dans les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, le management a préparé un plan qui montre la continuité d'exploitation sur l'exercice 2013/2014 sur la base d'un périmètre réduit de licences.

NOTE 28 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Société	Fin de l'exercice fiscal	Pays	% contrôle		% intérêt	
			3/31/13	3/31/12	3/31/13	3/31/12
Infogrames Entertainment GmbH	31-Mar	Allemagne	100.00	100.00	100.00	100.00
Atari Europe S.A.S.	31-Mar	France	100.00	100.00	100.00	100.00
Atari Inc.	31-Mar	Etats Unis	0.00	100.00	100.00	100.00
Atari Interactive Australia Pty Ltd	31-Mar	Australie	100.00	100.00	100.00	100.00
Atari Interactive Inc	31-Mar	Etats-Unis	0.00	100.00	100.00	100.00
Atari Japan KK	31-Mar	Japon	100.00	100.00	100.00	100.00
Atari Melbourne House Pty	31-Mar	Australie	0.00	100.00	0.00	100.00
Atari Studio Asia Pty Ltd	31-Mar	Australie	0.00	100.00	0.00	100.00
California US Holdings Inc.	31-Mar	Etats Unis	0.00	100.00	0.00	100.00
Curved Logic Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Dynamic System GmbH	30-Jun	Autriche	100.00	100.00	100.00	100.00
Eden Studios SAS	31-Mar	France	0.00	100.00	0.00	100.00
Game Nation Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Gamecity GmbH	31-Mar	Suisse	90.00	90.00	90.00	90.00
Gremlin Group Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Gremlin Holding Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Hartland Trefoil Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Humongous Inc	31-Mar	Etats-Unis	0.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Castlefield Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Entertainment SA	31-Mar	France	0.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Entertainment Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Interactive Direct Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Interactive GmbH	31-Mar	Allemagne	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Interactive Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Learning Interactive Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Learning Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Infogrames Studios Ltd.	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Maritquest Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Microprose Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Microprose Software Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Ocean Europe Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Ocean Holding Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Ocean International Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Ocean Media Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Ocean Software Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00
Game Nation.net Inc	31-Mar	Etats-Unis	0.00	100.00	0.00	100.00
Reflection Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	0.00	100.00	100.00	100.00
Stewart Holdings Ltd	31-Mar	Royaume-Uni	100.00	100.00	100.00	100.00

Les filiales américaines ne sont pas contrôlées au 31 mars 2013.